

Dossier de demande de servitudes d'utilité publique

Ancienne décharge de BIGANOS

TABLE DES MATIÈRES

1	Objet de l'enquête – informations juridiques et administratives	1
1.1	Objet de l'enquête	1
1.2	Cadre réglementaire de la demande	2
2	Notice de présentation	3
2.1	Identité du demandeur	3
2.1.1	Présentation générale	3
2.1.2	Capacités techniques et financières	4
2.2	Localisation de la décharge	4
2.3	Historique	5
2.3.1	Historique de l'activité de stockage	5
2.3.2	Historique des études réalisées	5
3	Dossier technique	6
3.1	Description du contexte environnemental	6
3.1.1	Contexte géologique et hydrogéologique	6
3.1.2	Contexte hydrologique	8
3.2	Diagnostic de pollution	8
3.2.1	Étude de réhabilitation	8
3.2.2	Études complémentaires de réhabilitation de la décharge	9
3.3	Travaux de réaménagement du site	12
3.3.1	Travaux de terrassement	12
3.3.2	Couverture du dôme de déchets	12
3.3.3	Fossé d'eaux pluviales	13
3.4	Gestion des biogaz	13
3.5	Suivi	15
3.5.1	Contrôle des eaux souterraines	15
3.5.2	Contrôle des eaux de surface	17
3.5.3	Contrôle des biogaz	4

4 Énoncé des règles dans le périmètre des servitudes.....	6
4.1 Zone concernée.....	6
4.2 Nature et contenu de la servitude d'utilité publique envisagée.....	7
4.2.1 Règles d'urbanisme	7
4.2.2 Usage futur des terrains	7

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Localisation de la décharge de Biganos	4
Figure 2 : Schéma de la couverture mise en place.....	12
Figure 3 : Schéma de l'évacuation des eaux pluviales	13
Figure 4 : Dispositif de dégazage	14
Figure 5 : Localisation des piézomètres	15
Figure 6 : Évolution des concentrations en ammonium et en chlorures dans les eaux souterraines	17
Figure 7 : Évolution de la conductivité et des concentrations en chlorures dans les eaux de surface	18
Figure 8 : Localisation des points de mesure de biogaz	4
Tableau 1 : présentation de la COBAN	3
Tableau 2 : Caractéristiques hydrodynamiques moyennes de la nappe des sables du Mio-Plio-Quaternaire.....	6
Tableau 3 : Caractéristiques des captages AEP	7
Tableau 4 : Résultats des analyses de biogaz	5
Tableau 5 : Parcelles concernées par la demande de servitudes d'utilité publique	6

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 Capacité financière de la COBAN Atlantique

Annexe 2 Fiche d'enquête départementale pour la résorption et la réhabilitation des décharges brutes en Gironde

Annexe 3 Arrêté préfectoral de réhabilitation du 19 juin 2007 et plan de réaménagement

Annexe 4 Coupe des piézomètres

Annexe 5 Résultats du suivi des eaux souterraines

Annexe 6 Résultat du suivi des eaux de surface (ruisseau du Tagon)

Annexe 7 Plan cadastral

Annexe 8 Règlement de la zone N du PLU approuvé le 20 octobre 2010

1

Objet de l'enquête – informations juridiques et administratives

1.1 Objet de l'enquête

Dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne décharge communale de Biganos et afin de restreindre l'usage des sols, un dossier de demande de servitudes d'utilité publique doit être réalisé conformément à l'article L515-12 du Code de l'Environnement.

La surface totale concernée par la demande de servitudes d'utilité publique est de 2,3 ha et correspond à la parcelle 2583p de la section B de la commune de Biganos.

Conformément à la réglementation, le dossier comprend les pièces suivantes :

- ✓ une notice de présentation faisant ressortir l'historique et la synthèse des études et des travaux réalisés ;
- ✓ un dossier technique comprenant l'étude hydrogéologique, le diagnostic de pollution et les travaux de réaménagement du site, accompagné d'un plan topographique ;
- ✓ un plan parcellaire faisant ressortir le périmètre concerné par les servitudes avec l'affectation des parcelles ainsi que la liste des propriétaires et leurs coordonnées ;
- ✓ l'énoncé des règles envisagées dans tout ou partie du périmètre.

2.1.2 Capacités techniques et financières

Le budget primitif 2011 de la COBAN est joint en annexe 1 à titre d'information.

La COBAN possède le savoir-faire, les moyens humains et matériels nécessaires à son activité de collecte et de traitement des déchets. Les capacités techniques de la COBAN lui permettent d'assumer le suivi environnemental des sites qu'elle exploite.

2.2 Localisation de la décharge

Le site est localisé à 2 km au nord du bourg de Biganos, au centre du territoire communal et à 4 km du Bassin d'Arcachon. La décharge est implantée au sein d'une formation boisée, au lieu-dit "le Bois de Caubet".

L'accès à la décharge se fait, depuis le bourg de Biganos, par le chemin d'Ayguemorte menant au lieu-dit "les Tuileries".

La pente générale des terrains est faible et orientée en direction du delta de l'Eyre. La topographie locale est principalement marquée par la vallée creusée par le ruisseau de Tagon. L'altitude moyenne au droit du site est de l'ordre de 15 m NGF. Les coordonnées Lambert III du centre de la décharge sont les suivantes :

X = 338 075

Y = 3 267 875

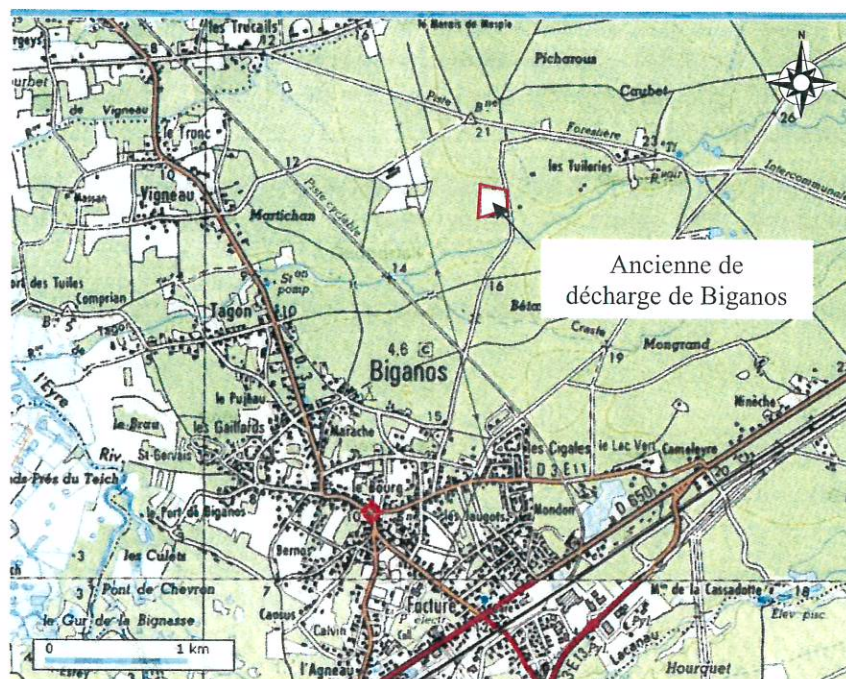


Figure 1 : Localisation de la décharge de Biganos

2.3 Historique

2.3.1 Historique de l'activité de stockage

L'année d'ouverture de la décharge de Biganos n'est pas connue avec précision. Toutefois il semblerait que les dépôts aient débuté dans les années 1960.

A partir de cette date, les services de la commune et les particuliers sont venus y déposer leurs déchets encombrants et les ordures ménagères collectées par la commune. Les productions de déchets par habitant étaient alors faibles.

Dans les années 1980, la mise en place d'une clôture et l'évacuation des déchets ménagers vers la décharge de Mios puis celle d'Audenge ont marqué le début de la gestion contrôlée du site. L'installation d'un portail et la permanence d'un agent ont permis d'amorcer le tri des déchets. L'agent orientait les déposants en fonction de la nature des déchets. Les ferrailles étaient stockées puis récupérées par la société DECONS.

Afin de réduire le volume des dépôts, les déchets combustibles (ordures ménagères, déchets verts, encombrants...) étaient brûlés sur place. Cette pratique a couru durant toute l'exploitation du site. De nombreux départs d'incendie ont eu lieu et les riverains du hameau des Tuileries étaient exposés aux fumées par temps de grand vent. Des opérations de dératisation étaient réalisées régulièrement.

La fermeture du site aux usagers correspond à l'ouverture de la déchèterie de Mios en 2001 et, à partir de cette date, les services techniques de la commune ont utilisé le site pour le stockage de bois, de terre et autres matériaux de déblais.

2.3.2 Historique des études réalisées

Le site a fait l'objet d'un premier diagnostic dans le cadre de l'étude départementale pour la résorption et la réhabilitation des décharges brutes réalisée en 2001. Il ressortait de cette étude que la décharge du Bois de Caubet présentait un impact potentiel fort sur l'environnement et en particulier sur les eaux souterraines et les eaux de surface (cf. fiche du site présentée en annexe 2). Les recommandations portaient sur la réalisation d'une étude diagnostic détaillée permettant de quantifier certains des impacts évalués.

Suite à ce pré-diagnostic, des études complémentaires ont été réalisées :

- ✓ étude de la réhabilitation de la décharge de Biganos, Saunier Techna, 2004 ;
- ✓ études complémentaires de réhabilitation de la décharge, Ginger Environnement, 2005 et 2006.

Dossier technique

3.1 Description du contexte environnemental

3.1.1 Contexte géologique et hydrogéologique

3.1.1.1 Généralités

La formation géologique présente au droit du site est la formation d'Onesse. Cette série détritique grossière est principalement constituée par des assises de graviers arrondis blanchâtres, emballés dans des sables fins à grossiers blancs grisâtres, admettant de faibles teneurs en argile kaolinique. Des passées d'argiles bleuâtres chargées de matière organique peuvent être rencontrées localement. Ces formations constituent le substratum de la décharge.

Les nappes présentes au droit du site sont les suivantes :

- ✓ nappe **des sables du Mio-Plio-Quaternaire** : nappe libre, vulnérable aux pollutions en provenance de la surface du sol car non protégée par un recouvrement imperméable continu. Elle se développe dans la superposition de calcaires gréseux, de calcaires à débris coquilliers et de sables et graviers. Parfois les niveaux du plio-quaternaire et du miocène sont mis en relation au profit de lacunes dans l'interface argileux. Les caractéristiques hydrodynamiques moyennes de cet aquifère sont les suivantes :

Tableau 2 : Caractéristiques hydrodynamiques moyennes de la nappe des sables du Mio-Plio-Quaternaire

Porosité	Débit	Transmissivité
30 %	10 à 30 m ³ /h	1,5.10 ⁻³ m/s

- ✓ **calcaires plus ou moins gréseux de l'Oligocène et de l'Éocène**, également aquifères et qui renferment des nappes captives souvent artésiennes. La perméabilité moyenne est de l'ordre de 5.10^{-5} m/s et les débits obtenus sont assez disparates : 50 m³/h à Audenge et 200 m³/h à Andernos-les-Bains.

3.1.1.2 Usages

La commune de Biganos dispose de deux captages AEP qui se situent au nord du bourg. L'aquifère exploité est l'Oligocène. Leurs caractéristiques sont les suivantes :

Tableau 3 : Caractéristiques des captages AEP

Code BRGM	Localisation	Profondeur en m	Nappe	Débit d'exploitation en m ³ /j
08266X0071	Les Tuileries	294	Oligocène	1 050
08266X0061	Tagon	235	Oligocène	Appoint

Des périmètres de protection ont été mis en place autour des captages d'eau potable. Ils sont destinés à protéger la ressource captée des pollutions accidentelles émises depuis la surface. Il ne s'agit que de périmètre de protection immédiat puisqu'il s'agit de forages profonds et que la nappe est naturellement protégée par les niveaux argileux sus-jacent.

La première nappe présente au droit du site ne fait l'objet d'aucun usage sensible. Elle est utilisée pour l'irrigation et pour l'arrosage individuel.

3.1.1.3 Qualité

La nappe du Plio-quaternaire présente un pH acide le plus souvent voisin de 6 qui est lié à la nature des terrains. Les eaux de la nappe sont peu minéralisées et présentent des teneurs en fer et en chlorures élevées. De nombreux témoignages font état d'une eau de couleur rouille, très ferrugineuse. La qualité médiocre des eaux de cette nappe, liée à la teneur importante en fer et à la vulnérabilité vis à vis des pollutions superficielles, la rend impropre à la consommation. Cette nappe n'est d'ailleurs pas exploitée pour l'alimentation en eau potable.

3.1.2 Contexte hydrologique

La commune de Biganos présente un réseau hydrographique simple, marqué par la présence de 2 ruisseaux : le Tagon et le Lacanau. Ce sont les deux derniers affluents en rive droite de l'Eyre.

A l'échelle du site, le ruisseau de Tagon s'écoule à 150 m au sud. Compte tenu de la topographie locale et de la nature du terrain naturel, il représente l'axe de drainage des eaux de surface et de sub-surface transitant par la décharge.

Le Tagon ne fait l'objet d'aucun suivi régulier, en dehors des analyses effectuées dans le cadre du suivi de la décharge.

3.2 Diagnostic de pollution

3.2.1 Étude de réhabilitation

Cette étude menée en 2004 avait pour objet de déterminer les impacts avérés ou potentiels de la décharge sur son environnement préalablement à la définition d'un programme de travaux de réhabilitation adapté à la spécificité du site.

L'impact visuel du site était fortement limité par les vastes boisements qui l'entouraient. La perception éloignée était faible. La perception visuelle immédiate ou rapprochée était moyenne. Elle était limitée aux abords de la route d'Ayguemorte et à la surface de la décharge marquée par l'absence de recouvrement et la présence de tumulus importants.

L'impact de la décharge sur les eaux était lié à la combinaison de nombreux facteurs que sont, entre autres, la nature et la quantité de déchets, la géométrie des dépôts, la qualité du recouvrement, la nature géologique du terrain naturel, la vulnérabilité du milieu récepteur. L'analyse des eaux prélevées en trois points distincts sur le ruisseau de Tagon et à l'aval immédiat de la décharge avait mis en évidence une influence réelle de la décharge sur la qualité de l'eau. Le niveau d'argile faiblement perméable (jusqu'à 3.10^{-9} m/s) constituait un écran de protection efficace au droit de la décharge. En raison de la très faible part d'infiltration des lixiviats dans le terrain naturel argileux, la pollution était contenue dans les niveaux de rétention ou de saturation superficiels. La zone humide située à l'aval immédiat de la décharge et le premier niveau sableux étaient le siège de processus d'épuration qui conduisent à la dégradation partielle des lixiviats produits. L'impact sur les eaux du ruisseau de Tagon en aval de la décharge était plus modéré.

A la vue des différentes enquêtes et reconnaissances et compte tenu de l'environnement proche de la décharge, les impacts sur les riverains et sur la flore étaient très faibles et se limitaient à une modification des conditions naturelles au sein même de la décharge.

Ces constatations ont conditionné les mesures et aménagements de remise en état du site. L'objectif des propositions de réhabilitation était donc de limiter fortement les impacts constatés et potentiels de la décharge sur son environnement afin de banaliser le site.

Les propositions de réaménagement ont consisté à remodeler le site avec mise en place d'une couverture simple ou active (dispositif de drainage par géomembrane) de façon à créer des pentes plus fortes. Le recouvrement des déchets par une couverture végétalisée a permis notamment de limiter les infiltrations et de favoriser l'intégration paysagère.

3.2.2 Études complémentaires de réhabilitation de la décharge

A la demande de l'inspecteur des Installations classée pour la protection de l'environnement, des études complémentaires ont été réalisées en 2005 et 2006 :

- ✓ évaluation simplifiée des risques ;
- ✓ étude complémentaire des sols et du sous-sol en vue de définir les modalités de réhabilitation de la décharge.

Synthèse de l'ESR

Le calcul de la notation d'une ESR est conduit si 3 conditions sont remplies :

- ✓ présence d'une source de pollution ;
- ✓ présence d'un vecteur de transmission de la contamination ;
- ✓ présence d'une cible potentielle en aval de la contamination.

Si l'un de ces paramètres est absent, l'évaluation simplifiée des risques ne peut-être mise en œuvre. Les modes de transmission des polluants qui peuvent être retenus sont le contact dermique et l'inhalation.

Dans les cas de la décharge de Biganos et en vue de sa réhabilitation, le plomb a été retenu comme traceur principal de la pollution compte tenu des résultats d'analyses en laboratoire et de son potentiel danger.

Les hypothèses développées étaient les suivantes :

- ✓ le milieu sol a été retenu (contamination en arsenic, cuivre et plomb) car le site était susceptible d'accueillir des travailleurs dans le cadre de sa future réhabilitation (risques par contact dermique ou ingestion/inhalation) ;
- ✓ le milieu eaux souterraines pour un usage autre qu'AEP n'a pas été retenu, le milieu hydraulique superficiel (ruisseau de Tagon) constituant une barrière hydraulique efficace à la propagation des polluants vers les cibles identifiées à l'aval de la décharge (drainage de la nappe par les eaux superficielles) ;
- ✓ le milieu eaux souterraines pour un usage AEP n'a pas été retenu en raison de l'improbabilité de transfert de la pollution constatée dans l'aquifère superficiel jusqu'aux aquifères profonds de l'Oligocène et de l'Éocène exploités pour l'AEP, et en raison de l'absence d'impact constaté sur les eaux souterraines AEP : analyses des eaux du forage AEP 08266X0061/F1 de 1982 à 1995) ;
- ✓ le milieu eau superficielle n'a pas été retenu en l'absence d'impact constaté sur les eaux du Tagon, situé à l'aval de la décharge.

Une seule source potentielle de contamination a été retenue pour la notation selon la méthodologie ESR du site de la décharge : sols + déchets contaminés par des métaux lourds (le plomb a été retenu pour la notation compte tenu de son potentiel danger), des sulfates, de l'ammonium et des chlorures (en référence à l'impact constaté sur les eaux souterraines à l'aval de la décharge et aux résultats des tests de lixiviation qui laissaient augurer la présence d'une contamination plus conséquente dans la décharge).

Le site a été identifié en classe 1 (site à investiguer de manière approfondie) pour le milieu sol.

Synthèse de l'étude complémentaire

L'objectif de l'étude complémentaire était de définir si les pollutions identifiées, au sein des massifs de déchets sur le site, pouvaient faire l'objet d'une remobilisation lors de la remontée du niveau d'eau de la nappe phréatique.

Des investigations supplémentaires des sols et du sous-sol (reconnaissance par sondages) ont donc été effectuées dans les secteurs où aucune information n'était disponible concernant l'épaisseur totale des dépôts.

En atteignant le terrain naturel, c'est-à-dire des sols argilo-sableux situés à une profondeur d'environ 5 m, elles ont permis de préciser l'épaisseur de remblais accumulée et de définir clairement la zone de contact entre les massifs de déchets et le terrain naturel, et ont mis en évidence les points suivants :

- ✓ les épaisseurs mesurées de remblais contenant des déchets variaient entre 0,90 m et 3,90 m dans les zones investiguées ;

- ✓ le niveau maximum de remontée du toit de la nappe mesuré sur site en mars 2006 (deux campagnes de relevés piézométriques) a atteint la cote 100,40 m de référence au droit du sondage Pz1 ;
- ✓ cette cote de référence piézométrique, corrélée avec les coupes des sondages réalisés et leur nivellement relatif, montrait que les remblais contenant des déchets pouvaient être remobilisés par les eaux souterraines en période de hautes eaux sur la majeure partie du site de Biganos (surface estimée à environ 1,8 ha pour un volume de déchets associé d'environ 15 400 m³ correspondant à un volume de déchets exclusivement dans la nappe) ;
- ✓ la typologie des déchets enfouis remobilisés par la nappe phréatique en période de hautes eaux était partagée au droit des investigations pratiquées : des déchets de démolition sur une moitié sud du site, et des déchets ménagers sur la partie nord.

Sur la base de ce constat, le programme de réhabilitation de la décharge était axé sur le scénario suivant :

- ✓ un curage global des déchets jusqu'au terrain naturel dans les zones lixiviées, à phaser en fonction des volumes à extraire ;
- ✓ un remblaiement du site avec des matériaux sains et inertes jusqu'à la cote de 100,60 m de référence, afin de tenir compte d'une potentielle remontée de la nappe au-dessus de la cote mesurée de 100,40 m, pour des années exceptionnellement pluvieuses ;
- ✓ un reprofilage du dôme de déchets sur cette plateforme nouvellement constituée ;
- ✓ la mise en place d'évents pour l'évacuation des biogaz de fermentation ;
- ✓ la mise en œuvre d'une couverture afin de protéger le massif de déchets d'une potentielle lixiviation par les eaux météoriques avec un système de collecte des eaux pluviales avec infiltration à la périphérie du site ;
- ✓ un aménagement paysager avec apport de terre végétale et végétalisation des surfaces ;
- ✓ la clôture du site.



Suite à l'ensemble de ces études, le préfet de la Gironde a émis un arrêté préfectoral en date du 19 juin 2007, prescrivant des travaux de réhabilitation et de surveillance de l'ancienne décharge au lieu-dit « Bois de Caubet » (cf. annexe 3).

3.3 Travaux de réaménagement du site

Les travaux de réhabilitation de la décharge de Biganos ont été réalisés par le groupement d'entreprises VINCI Construction Terrassement - BHD Environnement. Ils se sont déroulés du 12-01-2008 (ordre de service de démarrage des travaux) au 17-04-2009 (réception de la surface à engazonner).

Les travaux réalisés sont présentés ci-après.

3.3.1 Travaux de terrassement

Les travaux de terrassement ont constitué en :

- ✓ l'excavation des déchets situés sous nappe au sud-est et à l'est de la parcelle (en effet, les déchets situés sous nappe n'étaient pas localisés au nord comme indiqué dans l'arrêté préfectoral) ;
- ✓ le remblaiement des zones laissées libres avec des matériaux inertes pouvant être composés de déchets de classe III ;
- ✓ la création d'un dôme sur l'emprise de la parcelle principale avec des pentes pouvant atteindre 10 à 15 % favorisant le ruissellement.

3.3.2 Couverture du dôme de déchets

La couverture du dôme est constituée d'une couche de forme sableuse provenant du tri des matériaux inertes décaissés. Ce sable a été mis en place sur 20 cm d'épaisseur pour constituer la couche de pose du géocomposite drainant assurant 95 % de l'étanchéité. Au-dessus de ce géocomposite drainant a été mise en œuvre une couche de terre végétale de 30 cm pour l'engazonnement final.

La couverture mise en œuvre est présentée ci-dessous :

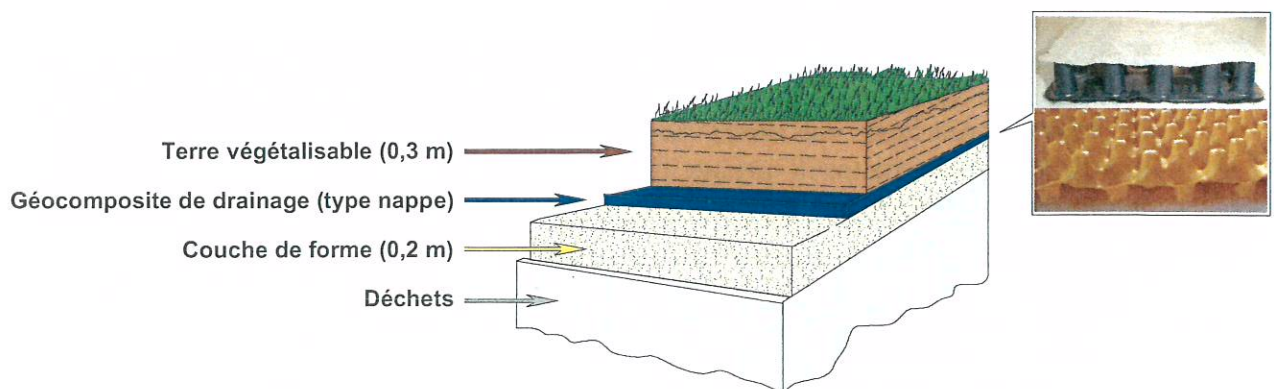


Figure 2 : Schéma de la couverture mise en place

3.3.3 Fossé d'eaux pluviales

Pour la gestion des eaux pluviales, un drain a été posé en pieds de talus sur toute la périphérie du dôme. Ce drain PVC, enrobé de gravier drainant et de géotextile, a été posé en tranchée dans laquelle est ancré le géocomposite drainant. Pour évacuer les eaux drainées, des conduites en PVC sont raccordées au drain périphérique et traversent la bande pare-feu pour aboutir aux fossés existants ou nouvellement créés. Quatre conduites PVC ont été mises en place à chaque angle du massif de déchets. L'exutoire final est le fossé périphérique s'écoulant vers la zone humide à l'ouest. Le schéma suivant illustre le principe d'évacuation des eaux de drainage et de ruissellement.

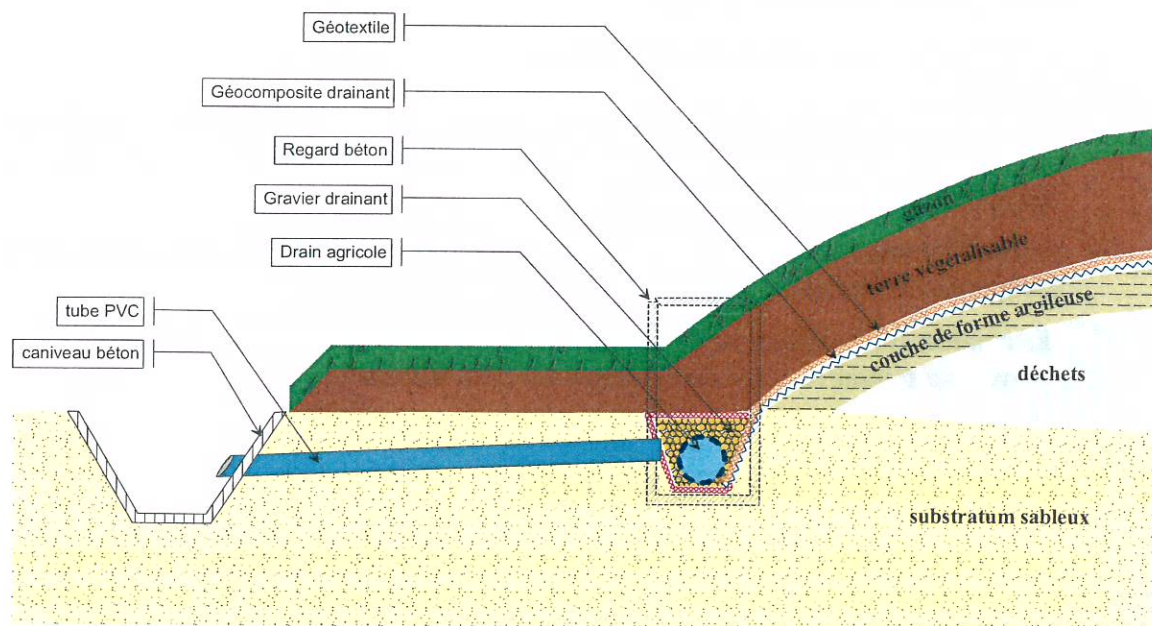


Figure 3 : Schéma de l'évacuation des eaux pluviales

3.4 Gestion des biogaz

Le biogaz potentiel confiné sous le géocomposite est évacué par 4 événements équipés d'un biofiltre (permettant la réduction des odeurs). Conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral, ces événements sont équipés de tubes PeHD crépinés à la base, dans le but de permettre la mesure de la qualité du biogaz éventuellement produit, mesure devant intervenir dans un délai de 1 an à compter de l'achèvement de la couverture.

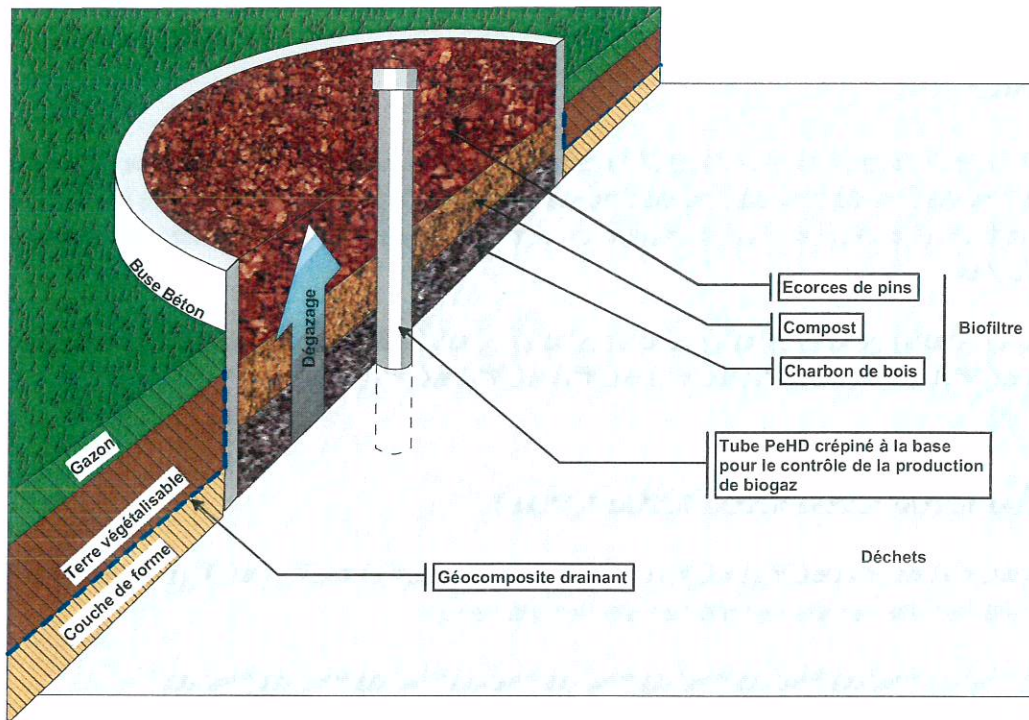


Figure 4 : Dispositif de dégazage



Les travaux relatifs à la réhabilitation de l'ancienne décharge au lieu-dit « Bois de Caubet » ont été réalisés conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral n° 16379 du 19 juin 2007.

3.5 Suivi

Afin de déterminer l'impact de la décharge sur les eaux, de nombreuses analyses ont été réalisées sur les eaux souterraines (nappe du Mio-Plio-Quaternaire) et les eaux de surface (Tagon), sur les paramètres caractéristiques d'une activité de stockage de déchets.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 19 juin 2007, un réseau de surveillance des eaux souterraines et des eaux de surface a été mis en place.

3.5.1 Contrôle des eaux souterraines

Aujourd'hui la décharge dispose de 4 piézomètres (Pz1, 2, 3 et 4) pour le contrôle de la qualité des eaux souterraines au droit du site :

- ✓ Pz 1 : piézomètre amont captant les eaux de la nappe phréatique ;
- ✓ Pz 2 : piézomètre latéral captant les eaux de la nappe phréatique ;
- ✓ Pz 3 : piézomètre aval captant les eaux de la nappe phréatique ;
- ✓ Pz 4 : piézomètre aval captant les eaux de sub-surface (moins profond).

Les coupes des ouvrages sont présentées en annexe 4 et leur localisation est présentée ci-dessous :

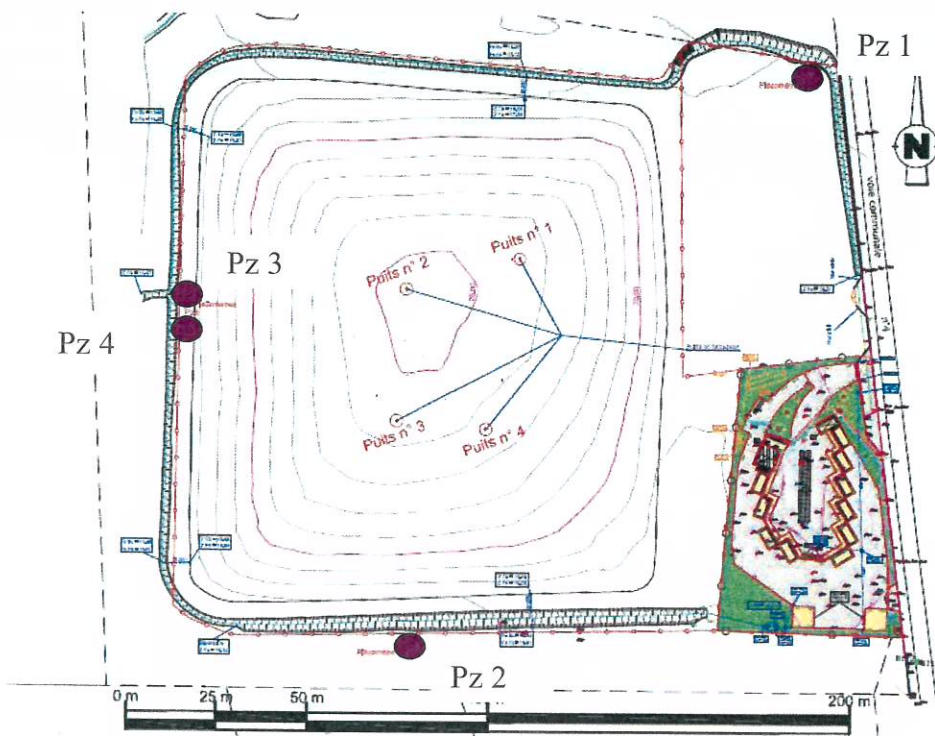


Figure 5 : Localisation des piézomètres

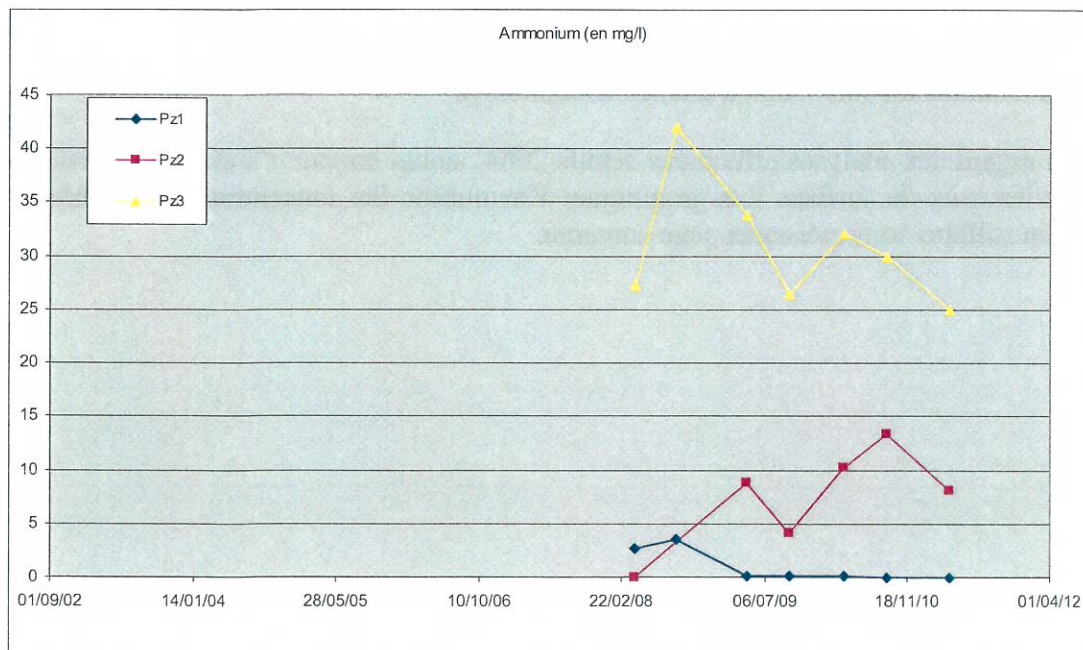
Le contrôle de la qualité des eaux souterraines est réalisé deux fois par an, en période de hautes eaux et de basses eaux.

Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé et portent sur les paramètres suivants :

- ✓ analyses physico-chimiques :
 - ◆ conductivité, température, pH
 - ◆ sulfates, nitrates, ammonium
 - ◆ chlorures
 - ◆ manganèse, plomb, mercure, arsenic, cuivre
 - ◆ DCO, DBO5
- ✓ analyses bactériologiques :
 - ◆ coliformes fécaux
 - ◆ coliformes totaux
 - ◆ streptocoques fécaux
 - ◆ présence de salmonelles

Les résultats du suivi de 2004 à 2010 sont fournis en annexe 5.

L'impact de la décharge est avéré sur les eaux souterraines puisque la qualité se dégrade entre l'amont et l'aval. Les graphiques d'évolution des concentrations en ammonium et des concentrations en chlorures sont présentés ci-dessous :



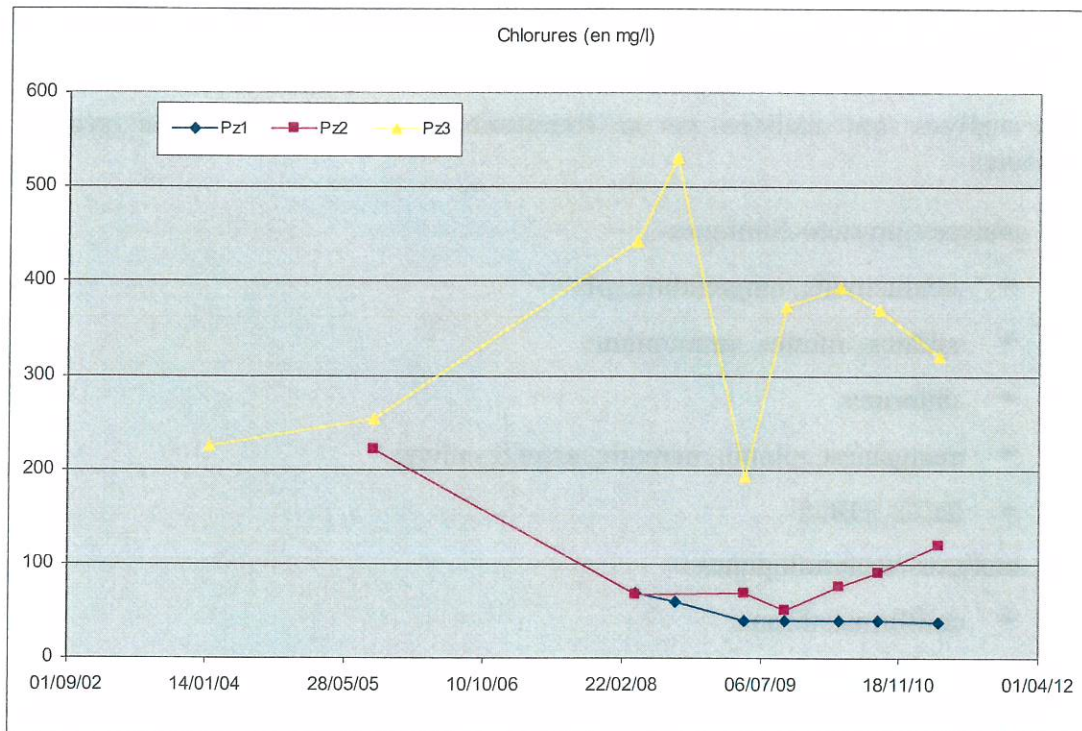


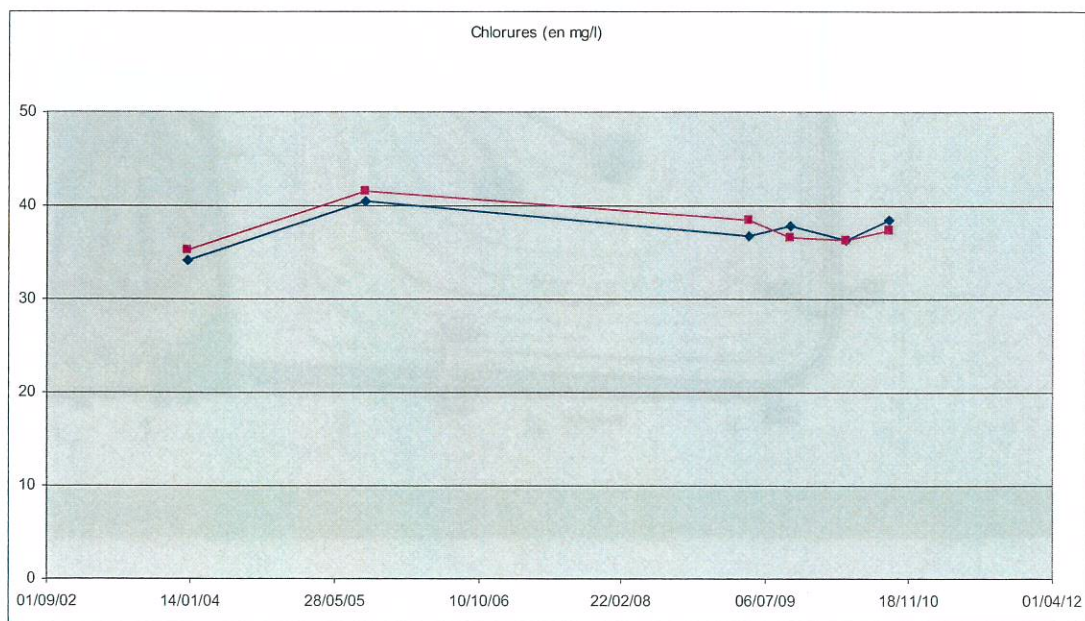
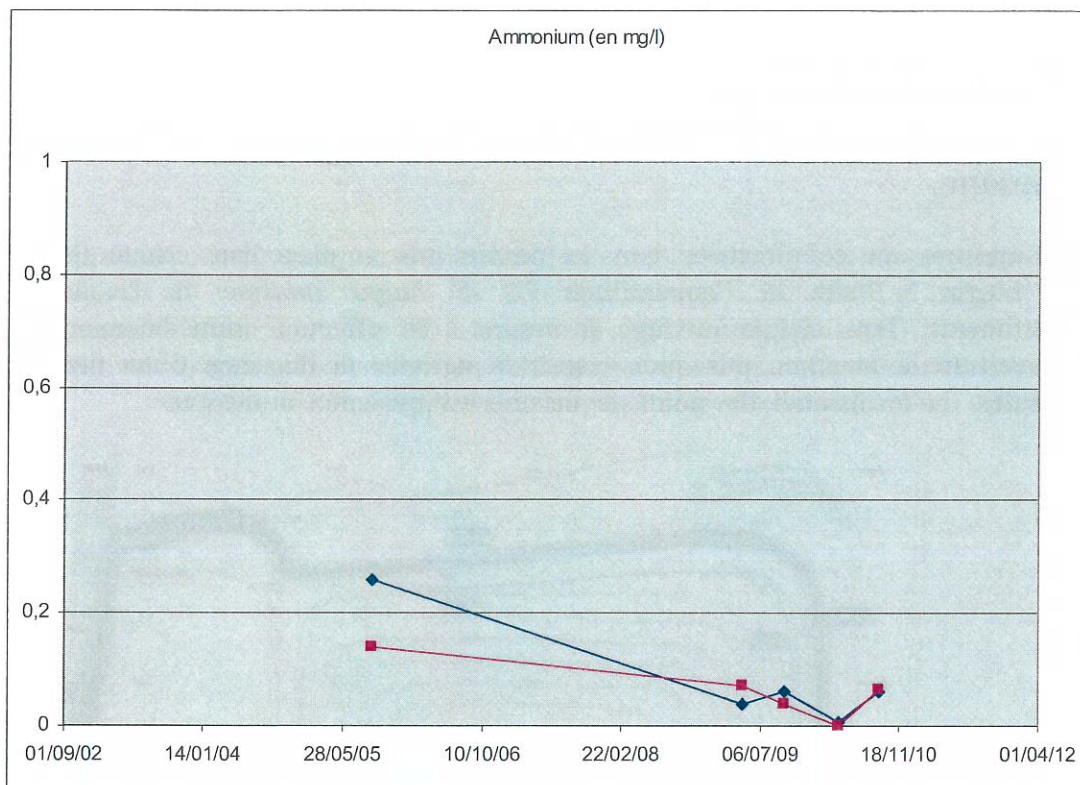
Figure 6 : Évolution des concentrations en ammonium et en chlorures dans les eaux souterraines

3.5.2 Contrôle des eaux de surface

En plus du contrôle des eaux souterraines, un suivi de la qualité des eaux de surface est effectué en amont et en aval de la décharge sur le ruisseau du Tagon. Les analyses sont effectuées deux fois par an en hautes eaux et en basses eaux.

Les résultats du suivi sont présentés en annexe 6.

Au regard des analyses effectuées depuis 2004, aucun impact n'a été mis en évidence sur les eaux de surface. Les graphiques d'évolution des concentrations en chlorures et en sulfates sont présentés page suivante.



— Amont
— Aval

Figure 7 : Évolution de la conductivité et des concentrations en chlorures dans les eaux de surface

Contrôle des biogaz

Suite aux travaux de réhabilitation, des mesures de biogaz ont été effectuées le 20 avril 2010.

Les mesures ont été effectuées dans les piézaires mis en place dans chacun des puits de biogaz, à l'aide de l'appareillage *GA 45 biogas analyser* de Geotechnical Instruments. Dans chaque ouvrage, la mesure a été effectuée immédiatement après l'ouverture du bouchon, puis après respect de périodes de dégazage d'une dizaine de minutes. La localisation des points de mesures est présentée ci-dessous :

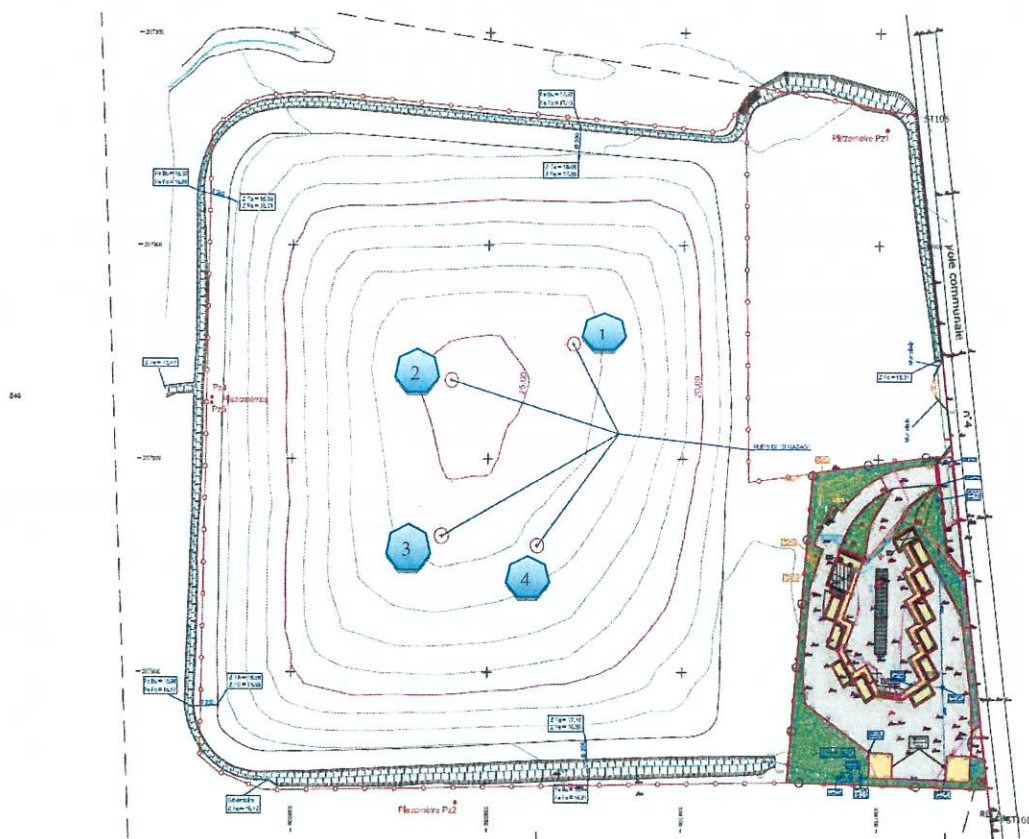


Figure 8 : Localisation des points de mesure de biogaz

Les résultats des mesures sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : Résultats des analyses de biogaz

Mesure BIOGAZ

Date de mesures : 20/04/2010

Mesure : SAFEGE

Appareil : GA45

Puits 1	14 h 00	14 h 15
CH₄	0,0%	0,0%
CO₂	10,4%	10,1%
O₂	10,6%	10,8%
Patm	1026 mb	1026 mb

Puits 2	14 h 05	14 h 18
CH₄	0,0%	0,0%
CO₂	8,7%	8,4%
O₂	9,9%	10,2%
Patm	1026 mb	1025 mb

Puits 3	14 h 08	14 h 23	14 h 33	14 h 40
CH₄	0,4%	1,1%	0,8%	1,3%
CO₂	4,8%	15,5%	11,7%	16,4%
O₂	15,3%	6,2%	8,6%	4,6%
Patm	1026 mb	1024 mb	1024 mb	1022 mb

Puits 4	14 h 12	14 h 27	14 h 37	14 h 45
CH₄	0,9%	5,0%	3,5%	3,3%
CO₂	8,5%	16,6%	16,3%	16,4%
O₂	11,3%	3,4%	3,8%	3,3%
Patm	1025 mb	1024 mb	1023 mb	1022 mb

Les faibles teneurs mesurées en CH₄ largement inférieures à 40 % traduisent la fin du processus de production de biogaz. Toutefois, il convient de maintenir les recommandations de précaution pour les personnes amenées à intervenir à proximité des puits puisqu'un risque d'explosivité, même s'il est minime, persiste (teneurs en CH₄ inférieures à 5 %).

Énoncé des règles dans le périmètre des servitudes

4.1 Zone concernée

La présente demande d'instauration de servitude d'utilité publique concerne les parcelles de la commune de Biganos suivantes :

Tableau 5 : Parcelles concernées par la demande de servitudes d'utilité publique

Section	N°	Lieu dit	Surface totale de la parcelle	Surface concernée par la demande de SUP
				22 883 m ²
B	2583	« Bois de Caubet »	40 627 m ²	25 m ² Pz1
				25 m ² Pz2

La parcelle 2583 appartient à la commune de Biganos ; une convention de mise à disposition a été signée avec la COBAN.

Le plan cadastral est fourni en annexe 7. Notons qu'aucun bâtiment n'est présent sur le site.

4.2 Nature et contenu de la servitude d'utilité publique envisagée

4.2.1 Règles d'urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Biganos a été approuvé le 20 octobre 2010.

La décharge est située en zone N, qui correspond à un espace naturel à protéger en raison, soit des risques naturels, soit de la qualité des sites et paysages ou d'intérêt écologique des milieux. Le règlement de la zone N du PLU est fourni en annexe 8. La parcelle n'est concernée par aucune servitude, d'après les documents d'urbanisme.

4.2.2 Usage futur des terrains

L'usage futur du site sera compatible avec le PLU de la commune. A ce jour, il n'est pas prévu d'utilisation spécifique des terrains. Les servitudes proposées sont les suivantes :

- ✓ l'implantation de constructions ou d'ouvrages susceptibles de nuire à la couverture du site, à sa gestion et à son suivi est interdite ;
- ✓ la création d'étangs, de plans de baignade et de plans de pêche est interdite ;
- ✓ l'implantation de forages (puits, captages, etc.), autres que ceux liés à la surveillance du site et prévus par les arrêtés préfectoraux afférents à l'exploitation et au suivi du site, est interdite ;
- ✓ tout dépôt de matériaux susceptibles d'altérer la qualité des eaux superficielles et/ou souterraines est interdit ;
- ✓ toute construction ou tout usage pouvant nuire à la protection des moyens de captage du biogaz, des moyens de collecte et de traitement des lixiviats, des piézomètres et au maintien durable du confinement des déchets est interdit ;
- ✓ la pratique de l'écobuage est interdite ;
- ✓ tout aménagement susceptible de s'opposer à l'accès sur l'ensemble du site, à partir de la voie d'accès principale, pour les travaux et contrôles à effectuer sur le site par l'exploitant, par le service d'inspection des installations classées ou par tout organisme délégué pour effectuer ces travaux ou contrôles par l'une ou l'autre partie, est interdit ;
- ✓ interdiction d'implanter des constructions ou des ouvrages et d'aménager des terrains de camping ou de stationnement de caravanes sur l'ensemble du terrain ;

- ✓ interdiction d'exploiter ou de modifier l'état du sol ou du sous-sol sur l'ensemble du terrain (tout exhaussement ou affouillement du sol par rapport au niveau des terrains est interdit) à l'exception :
 - ◆ des travaux de réaménagement et de végétalisation du site,
 - ◆ des travaux éventuels de remise en état des voiries d'accès internes au site,
 - ◆ des travaux éventuels de remise en état ou de réimplantation de piézomètres de contrôles,
 - ◆ des amendements ou apports de terre végétale pour favoriser la végétalisation du site,
 - ◆ des travaux éventuels d'entretien du couvert végétal et de plantations,
 - ◆ des travaux mis en œuvre pour palier une contamination des eaux souterraines,
 - ◆ des travaux d'extraction des déchets en vue de leur retraitement.
- ✓ maintien de l'accès aux piézomètres de contrôle de la qualité des eaux souterraines.

Ces servitudes permettront d'interdire l'implantation de constructions et d'ouvrages susceptibles de nuire à la conservation de la couverture du site et à son contrôle.

Les servitudes proposées cesseront d'avoir effet si les déchets sont retirés de la zone de stockage et si l'absence de pollution du sous-sol et de la nappe est avérée.

ANNEXE 1

CAPACITÉ FINANCIÈRE DE LA COBAN ATLANTIQUE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COBAN ATLANTIQUE

POSTE COMPTABLE DE : **TRESORERIE AUDENGE**

M14



BUDGET PRIMITIF

voté par nature

ANNEE 2011



SOMMAIRE

I - Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.3 B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.7 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.8 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

- p.9 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles
p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles
p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.15 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.17 B3 - Opération d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - AUTRES ANNEXES

		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.27	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.30	A1.1 - Détail par fonction - Fonctionnement (+10000 hab)	X	
p.36	A1.2 - Détail par fonction - Investissement (+10000 hab)	X	
p.40	A2.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteurs	X	
	A2.2 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.3 - Etat de la dette - Autres dettes		X
p.41	A2.4 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux	X	
p.42	A2.5 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.43	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
	A2.7 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		X
	A2.8 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		X
p.44	A2.9 - Etat de la dette - Répartition de l'encours	X	
p.45	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.46	A4 - Etat des provisions	X	
	A5 - Etalement des provisions		X
p.47	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.48	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.50	A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.	X	
	A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
B - Engagements hors bilan			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Etat des contrats de credit-bail		X
	B1.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.4 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.5 - Etat des engagements reçus		X
	B1.6 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations			
p.51	C1 - Etat du personnel	X	
p.53	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.54	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures			
p.55	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.56	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

243301504 Code INSEE	COBAN NORD ATLANTIQUE CDC NORD BASSIN	BP	2011
-------------------------	--	----	------

I - INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	56 262
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	12 797
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Informations fiscales 2009 (1)					
	Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab. pour la commune (population DGF)	Moyennes nationales de la strate	
	Fiscal	Financier		Fiscal	Financier
3 taxes	0,00		0,00		
Taxe professionnelle	0,00		0,00	0,00	
4 taxes	0,00	0,00	0,00		0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs communales	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	303,25	159,00
2	Produits des impositions directes / population	18,38	133,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	293,59	180,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	178,19	42,00
5	Encours de la dette / population	116,36	43,00
6	DGF / population	16,96	18,00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (2)	15,03%	16,30%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)	0,13	111,00
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)	105,30%	93,10%
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement (2)	60,69%	20,40%
11	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (2)	39,63%	49,60%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

243301504 Code INSEE	COBAN NORD ATLANTIQUE CDC NORD BASSIN	BP	2011
-------------------------	--	----	------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3;
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

002

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire ou une décision modificative, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2010 après le vote du compte administratif 2010.

243301504 Code INSEE	COBAN NORD ATLANTIQUE CDC NORD BASSIN	BP	2011
-------------------------	--	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT (1)

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	21 825 363,33	16 517 845,00

+ + +

R E P O R T S RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 5 307 518,33

= = =

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	21 825 363,33	21 825 363,33
--	----------------------	----------------------

INVESTISSEMENT (1)

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	11 665 479,33	11 830 733,73

+ + +

R E P O R T S RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	218 707,71	91 866,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 38 412,69	(si solde positif)

= = =

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	11 922 599,73	11 922 599,73
---	----------------------	----------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	33 747 963,06	33 747 963,06
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

243301504 Code INSEE	COBAN NORD ATLANTIQUE CDC NORD BASSIN	BP	2011
-------------------------	--	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget Précédent	Restes à réaliser 2010 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
011	Charges à caractère général	12 201 315,00	0,00	12 951 615,00	12 951 615,00	12 951 615
012	Charges de personnel	2 537 575,00	0,00	2 564 725,00	2 564 725,00	2 564 725
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0
65	Autres charges gestion courante	236 150,00	0,00	148 690,00	148 690,00	148 690
656	Frais de fonct. des grps d'élus		0,00	0,00	0,00	0
Total des dépenses de gestion courante		14 975 040,00	0,00	15 665 030,00	15 665 030,00	15 665 030
66	Charges financières	324 400,00	0,00	225 000,00	225 000,00	225 000
67	Charges exceptionnelles	37 530,00	0,00	29 000,00	29 000,00	29 000
68	Dotations aux provisions (4)		0,00	232 300,00	232 300,00	232 300
022	Dépenses imprévues Fonct	885 000,00	0,00	910 034,00	910 034,00	910 034
Total des dépenses réelles de fonctionnement		16 221 970,00	0,00	17 061 364,00	17 061 364,00	17 061 364
023	Virement à la sect ^e d'investis. (5)	2 546 282,30	0,00	4 291 499,33	4 291 499,33	4 291 499
042	Opérations d'ordre entre section (5)	500 000,00	0,00	472 500,00	472 500,00	472 500
043	Op. ordre intérieur de section (5)		0,00	0,00	0,00	0
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 046 282,30	0,00	4 763 999,33	4 763 999,33	4 763 999
TOTAL		19 268 252,30	0,00	21 825 363,33	21 825 363,33	21 825 363

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,
---	-----------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 825 363,
--	--------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget Précédent	Restes à réaliser 2010 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
70	Produits des services	701 990,00	0,00	891 600,00	891 600,00	891 600
73	Impôts et taxes	12 847 650,00	0,00	13 534 555,00	13 534 555,00	13 534 555
74	Dotations et participations	1 859 590,00	0,00	1 986 690,00	1 986 690,00	1 986 690
75	Autres produits gestion courante	26 300,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000
013	Atténuations de charges	82 800,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000
Total des recettes de gestion courante		15 518 330,00	0,00	16 517 845,00	16 517 845,00	16 517 845
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0
78	Reprise sur amort et provisions (4)		0,00	0,00	0,00	0
Total des recettes réelles de fonctionnement		15 518 330,00	0,00	16 517 845,00	16 517 845,00	16 517 845
042	Opérations d'ordre entre section (5)		0,00	0,00	0,00	0
043	Op. ordre intérieur de section (5)		0,00	0,00	0,00	0
Total des recettes d'ordre de fonctionnement			0,00	0,00	0,00	0
TOTAL		15 518 330,00	0,00	16 517 845,00	16 517 845,00	16 517 845

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	5 307 518,
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 825 363,
--	--------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	4 763 999,33
--	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exercice des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit de financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de commune ou de l'établissement.

(1) cf. I-B - Modalités de vote. (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles. (4) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

(5) D 023 = R021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC, ... ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués à l'exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir Annexe A9 - Détail des opérations pour compte de tiers).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10. (11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

243301504
Code INSEE

COBAN NORD ATLANTIQUE
CDC NORD BASSIN

BP 2011

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

II

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget Précédent	Restes à réaliser 2010 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
010	Stocks (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	100 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées	37 500,00	0,00	37 500,00	37 500,00	37 500,00
21	Immobilisations corporelles	1 073 993,82	67 738,53	458 800,00	458 800,00	526 538,53
22	Immos reçues en affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	69 000,00	27 035,24	90 600,00	90 600,00	117 635,24
	Total des opérations d'équipement	3 627 304,86	123 933,94	3 248 699,33	3 248 699,33	3 372 633,27
	Total des dépenses d'équipement	4 907 798,68	218 707,71	3 850 599,33	3 850 599,33	4 069 307,04
10	Dotations Fonds divers Réserves	7 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	483 750,00	0,00	332 000,00	332 000,00	332 000,00
18	Compte de liaison (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	360 795,00	0,00	639 900,00	639 900,00	639 900,00
	Total des dépenses financières	851 745,00	0,00	971 900,00	971 900,00	971 900,00
45X-1	Total des opé. pour le compte de tiers (9)		0,00	5 956 080,00	5 956 080,00	5 956 080,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 759 543,68	218 707,71	10 778 579,33	10 778 579,33	10 997 287,04
040	Opérations d'ordre entre sections (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	114 900,00	0,00	886 900,00	886 900,00	886 900,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	114 900,00	0,00	886 900,00	886 900,00	886 900,00
	TOTAL	5 874 443,68	218 707,71	11 665 479,33	11 665 479,33	11 884 187,04

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 38 412,69

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 11 922 599,73

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget Précédent	Restes à réaliser 2010 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
010	Stocks (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 622 021,80	88 589,59	350 000,00	350 000,00	438 589,59
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		3 276,41	138 100,00	138 100,00	141 376,41
	Total des recettes d'équipement	2 622 021,80	91 866,00	488 100,00	488 100,00	579 966,00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	520 000,00	0,00	170 400,00	170 400,00	170 400,00
1068	Dotations Fonds divers Réserves (10)	1 927 243,28	0,00	165 254,40	165 254,40	165 254,40
18	Compte de liaison (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	2 447 243,28	0,00	335 654,40	335 654,40	335 654,40
5X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)		0,00	5 356 080,00	5 356 080,00	5 356 080,00
	Total des recettes réelles d'investissement	5 069 265,08	91 866,00	6 179 834,40	6 179 834,40	6 271 700,40
021	Virement de la section de fonct. (5)	2 546 282,30		4 291 499,33	4 291 499,33	4 291 499,33
040	Opérations d'ordre entre sections (5)	500 000,00		472 500,00	472 500,00	472 500,00
041	Opérations patrimoniales (5)	114 900,00		886 900,00	886 900,00	886 900,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 161 182,30		5 650 899,33	5 650 899,33	5 650 899,33
	TOTAL	8 230 447,38	91 866,00	11 830 733,73	11 830 733,73	11 922 599,73

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 11 922 599,73

Pour information :

* s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT**

4 763 999,33

243301504 Code INSEE	COBAN NORD ATLANTIQUE CDC NORD BASSIN	BP	201
-------------------------	--	----	-----

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	12 951 615,00	0,00	12 951 615,00
012	Charges de personnel	2 564 725,00	0,00	2 564 725,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	148 690,00	0,00	148 690,00
656	Frais de fonct. des grpes d'élus (4)	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	225 000,00	0,00	225 000,00
67	Charges exceptionnelles	29 000,00	0,00	29 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	232 300,00	472 500,00	704 800,00
022	Dépenses imprévues Fonct	910 034,00	0,00	910 034,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	4 291 499,33	4 291 499,33
Dépenses de fonctionnement - Total		17 061 364,00	4 763 999,33	21 825 363,33

+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 825 363,33

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	332 000,00	0,00	332 000,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	3 372 633,27	0,00	3 372 633,27
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	15 000,00	286 900,00	301 900,00
204	Subventions d'équipements versés	37 500,00	600 000,00	637 500,00
21	Immobilisations corporelles (6)	526 538,53	0,00	526 538,53
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	117 635,24	0,00	117 635,24
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)	5 956 080,00	0,00	5 956 080,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	639 900,00	0,00	639 900,00
Dépenses d'investissement - Total		10 997 287,04	886 900,00	11 884 187,04

+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	38 000,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 922 187,04

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;
(2) Voir liste des opérations d'ordre ;
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;
(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

243301504 Code INSEE	COBAN NORD ATLANTIQUE CDC NORD BASSIN	BP	2011
-------------------------	--	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	100 000,00	0,00	100 000,00
70	Produits des services	891 600,00	0,00	891 600,00
73	Impôts et taxes	13 534 555,00	0,00	13 534 555,00
74	Dotations et participations	1 986 690,00	0,00	1 986 690,00
75	Autres produits gestion courante	5 000,00	0,00	5 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	16 517 845,00	0,00	16 517 845,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	5 307 518,33
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 825 363,33
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068/10)	170 400,00	0,00	170 400,00
13	Subventions d'investissement	438 589,59	0,00	438 589,59
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	286 900,00	286 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	141 376,41	0,00	141 376,41
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations	0,00	472 500,00	472 500,00
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)	5 356 080,00	600 000,00	5 956 080,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	4 291 499,33	4 291 499,33
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	6 106 446,00	5 650 899,33	11 757 345,33

+

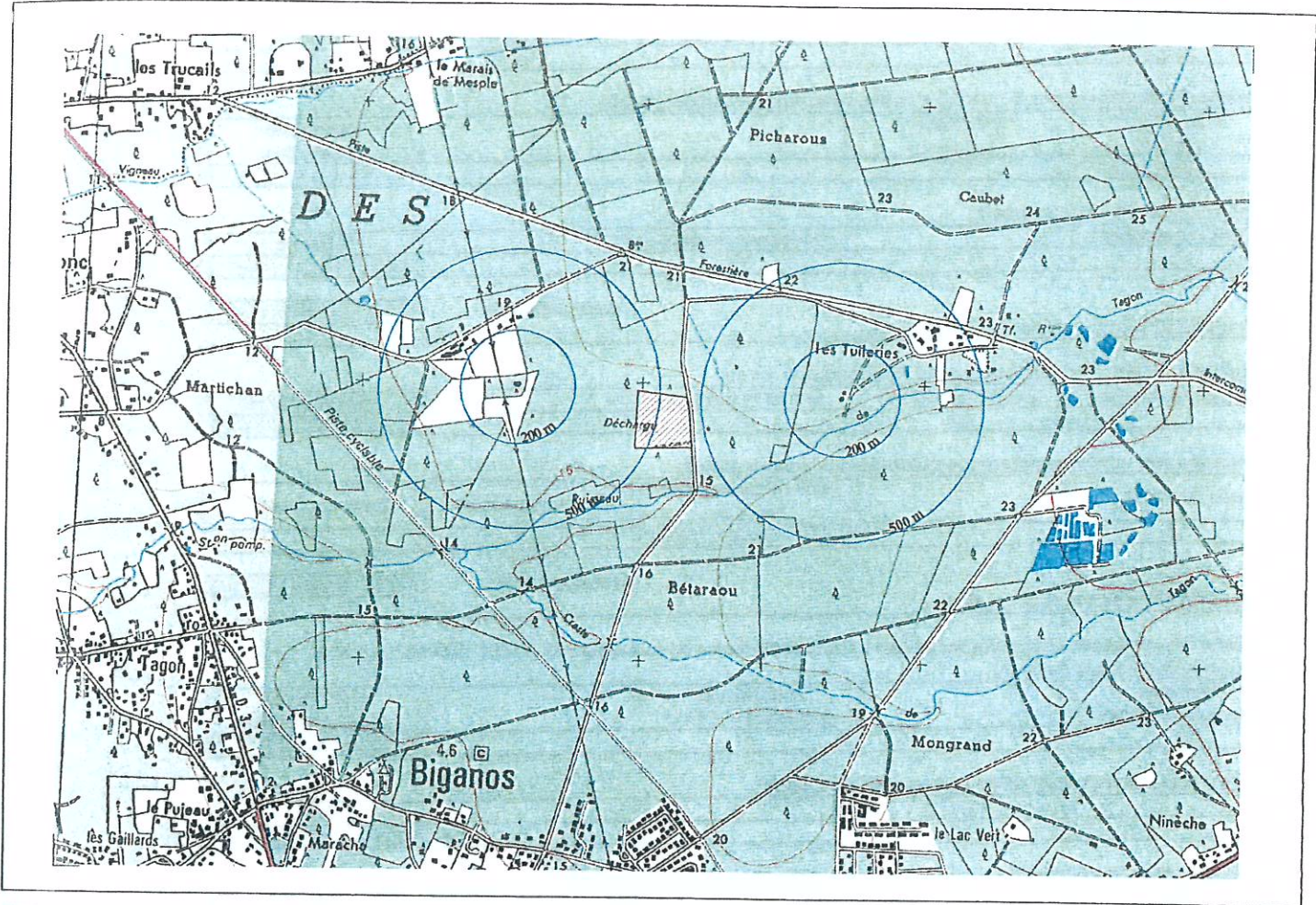
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	165 254,40
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 922 599,73
---	----------------------



Brûlage des déchets verts



Echelle : 1/25000

N° : 14		Décharge de BIGANOS	
Voie d'accès au site :	Rue d'Ayguemorte	Personnes rencontrées :	personne
Heures d'arrivée et de départ :	17h05 - 17h40	Météo (soleil, pluie,..) :	Soleil

1 Substratum géologique

Nature de substratum géologique dominant, au droit de la décharge (dans les cinq premiers mètres) (carte géologique)

Alluvions - Sables	Calcaires - Grés	Sable argileux	Marne	Argile
5	4	3	2	1

Présence de fracturations ou de faille dans le secteur (carte géologique)

Fracturation certaine	Fracturation supposée			Absence de fracturation
5	4	3	2	1

Zone karstique (carte géologique)

Présence certaine		Présence probable		Absence
5		3		1

2 Sensibilité aux eaux souterraines

Note maximale : 5

Distance à un puits ou un forage pour l'alimentation en eau

A moins de 500 m	De 500 à 1000 m	De 1000 à 2000 m		Plus de 2000 m
5	4	3		1

Sensibilité des zones de ressources potentielles en eau potable

Zone très sensible		Zone moyennement sensible	Zone peu sensible	Zone non sensible
5		3	2	1

Note maximale : 3

3 Sensibilité des eaux de surface

Périmètre de protection d'un pompage pour l'alimentation en eau potable (D.D.A.S.S., D.D.A.F., service hydrogéologique départemental)

Périmètre rapproché, éloigné		En limite de périmètre < 500 m		> 500 m du premier périmètre
5		3		1

Zones de ressources potentielles en eau potable (idem)

	Oui			Non
	4			1

Zones de nappe alluviale d'un cours d'eau (carte topographique, visite terrain)

Oui				Non
5				1

Zone inondable ou zone humide : lit majeur d'un cours d'eau, marais, étang...(carte topographique, carte des zones inondables, visite)

Zone inondable	Marais ou marécage (rétention permanente)	Zone humide (rétention occasionnelle)		Non
5	4	3		1

Distance des rives ou rivages : cours d'eau, plan d'eau, littoral, ... (carte topographique, visite). Nature et nom : Lagune

A moins de 50 m	De 50 à 200 m	De 200 à 500 m	De 500 à 1000 m	Plus de 1000 m
5	4	3	2	1

Périmètre de protection d'une zone de baignade (D.D.A.S.S.)

	Oui			Non
	4			1

Distance à une zone de baignade (D.D.A.S.S. cartes touristique, topographique) Nature et nom : 0

A moins de 200 m	De 200 à 500 m	De 500 à 1000 m		Plus de 1000 m
5	4	3		1

Distance à une zone de pisciculture, de conchyliculture (D.D.A.S.S., cartes) Nature et nom : 0

A moins de 200 m	De 200 à 500 m	De 500 à 1000 m		Aucune, Plus de 1000 m
5	4	3		1

Écoulement de lixiviats (vers le réseau hydrographique) – (visite)

	Constaté	Supposé		Non visible
	4	3		1

Note maximale : 5

4 Habitations

Distance aux lieux habités ou publics les plus proches non visibles de la décharge (visite)

N° : 14		Décharge de BIGANOS		
	A moins de 200 m	De 200 à 500 m	De 500 à 1000 m	Plus de 1000 m
	4	3	2	1

Distance aux lieux habités ou publics les plus proches visibles de la décharge (visite) Nature et nom :

0				
	A moins de 200 m	De 200 à 500 m	De 500 à 1000 m	Plus de 1000 m
	5	4	3	1

Note maximale : 3

5 Sensibilité des paysages et des milieux naturels

Relief du site et modelé de la décharge (visite)

Plusieurs tumulus

Distance de visibilité de la décharge à partir des lieux fréquentés voisins (sentiers, routes,...) (visite)

	Moins de 100 m	De 100 à 500 m	De 500 à 1000 m	Plus de 1000 m
	4	3	2	1

Ecran végétal de dissimulation (visite)

	Aucun	< 50 % de la périphérie du site	> 50 % de la périphérie du site	Sur toute la périphérie du site
	4	3	2	1

Envoi de déchets autour de la décharge (visite)

	Oui	Non
	3	1

Zones de protection particulière des milieux (zones sensibles à protéger)

Z.N.I.E.F.F., Réserve naturelle, site classé, inscrit	< 500 m d'une zone naturelle protégée	Parc naturel régional	Aucune
5	4	3	1

Zones de sensibilité particulière aux incendies

Oui, avec brûlage	Oui, sans brûlage	Zone non sensible
5	3	1

Note maximale : 4

6 Impact visuel immédiat

Site peu ou pas réaménagé présentant un impact visuel fort dans le paysage	Site partiellement réaménagé moyennement intégré visuellement	Site réaménagé totalement intégré visuellement
5	3	1

Note maximale : 5

7 Volume du dépôt

Longueur du dépôt : 200

Largeur du dépôt : 200

Superficie du dépôt (visite) :

> 50 000m ²	De 10 000 à 50 000 m ²	De 5 000 à 10 000 m ²	De 1 000 à 5 000 m ²	Moins de 1 000 m ²
5	4	3	2	1

Epaisseur moyenne du dépôt (visite) :

Plus de 10 m	De 5 à 10 m	De 2 m à 5 m	Moins de 2 m
4	3	2	1

Note maximale : 4

8 Géométrie du dépôt

Remplissage complet d'un talweg	Remplissage incomplet d'un talweg ou en talus sur une pente forte	Remplissage à l' avancement sur une pente faible ou sur le flanc d'un vallon ouvert	Superstructure ou tumulus
5	3	2	1

Note maximale : 1

9 Age du dépôt

Période d'exploitation de la décharge (visite, témoignages)
En activité depuis 1963.

Age du dépôt (visite, témoignages)

En activité depuis plus de 10 ans	En activité ou fermé depuis moins de 10 ans	Fermé depuis plus de 10 ans		Dépôt réservé aux inertes (âge des déchets indifférents)
5	4	3	2	1

Note maximale :

5

10 Nature du dépôt

Mode d'exploitation de la décharge (visite, témoignages)
A l'avancement avec brûlage.

Pratique du brûlage (visite, témoignages)

	Oui			Non
	4			1

Type de déchets stockés (visite)

Préciser l'importance des diverses catégories de déchets en utilisant les signes 0, +, ++, +++ (voir le détail de la typologie des déchets ci-dessous)

- Ordures ménagères :	++
- Encombrants ménagers :	++
- Carcasses de voitures :	+
- Déchets toxiques en quantité dispersées :	++
- Déchets de jardin, déchets verts, bois :	++
- Déchets agricoles :	0
- Déblais et gravats :	++
- Autres déchets à préciser en fonction des activités spécifiques de la commune (déchets industriels banals, boue de station d'épuration, ...) :	ferraille, batteries, pots de peinture.

Présence importante de déchets toxiques ou dangereux	Dépôt d'ordures ménagères et assimilés	Dépôt de déchets verts	Dépôt d'encombrants ménagers	Dépôt d'inertes
5	4	3	2	1

Note maximale :

5

DETAIL DE LA TYPOLOGIE DES DEPOTS

Cette typologie est établie en fonction des caractéristiques des déchets et du mode d'exploitation. Elle est graduée en fonction des impacts potentiels des décharges sur les milieux.

1 Dépôts de matériaux inertes

- terres
 gravats

2 Dépôts d'encombrants ménagers et de déchets verts

- monstres (électroménager, literie,...) et déchets volumineux des ménages non pris en compte par la collecte traditionnelle
 tontes de gazon, élagages, feuilles mortes...

3 Dépôts non compactés d'ordures ménagères et de déchets industriels banals

- ordures ménagères (déchets de l'activité domestique des ménages pris en compte par la collecte),
 déchets industriels banals (déchets non toxiques résultant de l'activité artisanale, commerciale ou industrielles).

4 Dépôts compactés d'ordures ménagères et de déchets industriels banals

- ordures ménagères (déchets de l'activité domestique des ménages pris en compte par la collecte),
 déchets industriels banals (déchets non toxiques résultant de l'activité artisanale, commerciale ou industrielles).

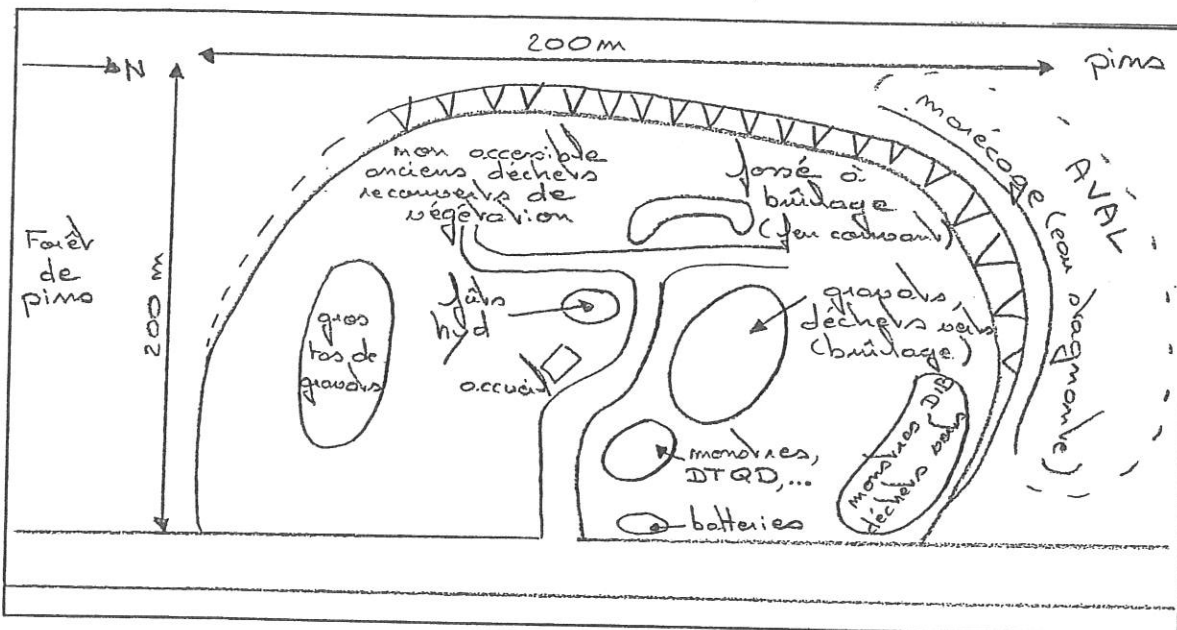
5 Dépôts de déchets toxiques ou dangereux

- déchets ménagers spéciaux à caractères dangereux (huiles usagées, piles, batteries et accumulateurs, peintures, solvants, détergents, médicaments non utilisés,...),
- déchets toxiques en quantité dispersées (DTQD),
- déchets industriels spéciaux
- déchets médicaux à risques (seringues)
- déchets agricoles toxiques (produits phytosanitaires, emballages de produits phytosanitaires...)
- déchets de l'assainissement public (boues de stations d'épuration des eaux...)

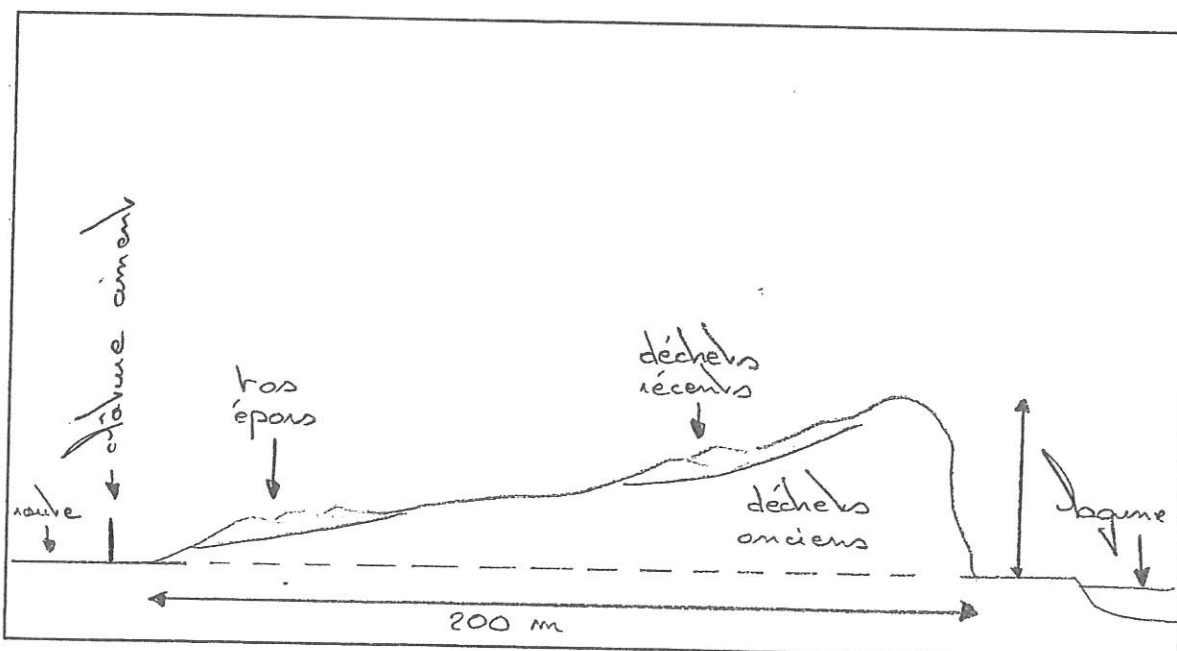
11 Appréciation générale de l'enquêteur

Décharge avec brûlage (explosion de bombes aérosols). Zones de dépôts en vrac poussées au bull vers une zone humide en constituant un terre irrégulier où tout type de déchets se croisent.

Plan du site de la décharge



Coupe du site



Préciser : l'étendue actuelle des dépôts, le zonage de surface des déchets par catégories, les éléments du relief, l'épaisseur de la décharge et si possible : les éléments du réseau hydrographique, le sens des écoulements d'eau et de lixiviats.

Diagnostic de la situation

Nuisances et pollutions potentielles	Impacts de la décharge
Pollutions des eaux souterraines	fort
Pollution des eaux de surface	fort
Nuisance pour les riverains	fort
Dégradation des paysages et des milieux naturels	fort

Mesures de protection recommandées (groupe B)

Recommandations pour l'étude diagnostic (groupe C)

Analyse hydrogéologique nécessitant un ou plusieurs pézomètres. Le diagnostic portera sur la détermination de la piézométrie de la première nappe rencontrée. Des prélèvements dans cette nappe détermineront l'importance de la contamination éventuelle.

Analyse hydrologique. Des prélèvements doivent être réalisés en amont puis aval du site lorsque cela est possible ou sur des écoulements visibles en limite de la décharge. Les prélèvements se feront de préférence sur les deux périodes caractéristiques de l'année (crue et étiage).

Etablissement du calcul du bilan hydrique afin de déterminer les infiltrations actuelles en fond de la décharge. Les aménagements de couverture proposés seront pris en compte dans le calcul afin de réduire au minimum ces infiltrations.

Evaluation des débits résultant d'une pluie décennale afin de mettre en place un bassin de rétention destiné à restituer dans le milieu naturel les débits qui prévalaient avant les aménagements de remise en état.

Etude géotechnique concernant les sites présentant des talus de fort dénivelé avec en pied la présence d'un ruisseau, d'un cours d'eau ou d'un chemin. L'étude devra déterminer les conditions de stabilité de l'ensemble du site et proposer éventuellement des solutions de confortement

Etude paysagère destinée à proposer des solutions pour réduire la perception visuelle forte et révélatrice de l'activité anthropique.

Commentaires :

--

ANNEXE 3

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE RÉHABILITATION DU 19 JUIN 2007 ET PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT

PREFECTURE DE LA GIRONDE

DIRECTION DE
L'ADMINISTRATION GENERALE

Bureau de la Protection de
la Nature et de l'Environnement

Tél : 05.56.90.63.17

Bordeaux, le 20 Juin 2007

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, un exemplaire de l'arrêté préfectoral en date du 19/06/2007 vous prescrivant des mesures pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de BIGANOS.

Je vous invite à respecter strictement la totalité des prescriptions dudit arrêté, en vue d'éviter toute nuisance à l'environnement.

La présente décision ne peut être déférée qu'au Tribunal Administratif de Bordeaux. Le délai de recours est de deux mois pour le demandeur ou l'exploitant. Ce délai commence à courir du jour où la présente décision a été notifiée.

Par ailleurs, je vous précise que conformément à l'article 21 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié, je fais procéder à l'insertion d'un avis dans deux journaux locaux.

Je vous remercie de bien vouloir effectuer le règlement des frais d'insertion dès réception des factures qui vous seront adressées directement par les journaux SUD-OUEST et LE COURRIER FRANCAIS.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le PREFET,
Le Directeur de l'Administration
Générale,



Christian VERGÈS

**Monsieur le Président de la
Communauté de Communes Bassin d'Arcachon Nord
COBAN Atlantique
11 rue Jacques Blicck
33380 MARCHEPRIME**

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

PRÉFECTURE DE LA GIRONDE

DIRECTION DE
L'ADMINISTRATION
GÉNÉRALE

Bureau de la Protection
de la Nature et de
l'Environnement

**LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE,
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,**

n° 16379

VU le Code de l'Environnement,

VU le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, et notamment son article 18,

VU l'étude de réhabilitation de la décharge de Biganos située au lieu-dit « Bois de Caubet » réalisée par la société SAUNIER TECHNA et transmise par Monsieur le Président de la COBAN à l'Inspection des Installations Classées, le 14 octobre 2004,

VU le courrier daté du 14 juin 2006 de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Bassin Arcachon Nord à l'Inspection des Installations Classées, annonçant le transfert de la compétence de la réhabilitation de la décharge susvisée à la Communauté de Communes du Bassin d'Arcachon Nord,

VU le rapport de l'Inspection des Installations Classées daté du 19 octobre 2004, demandant à Monsieur le Président de la COBAN de compléter l'étude précitée,

VU l'étude complémentaire de réhabilitation de la décharge de Biganos réalisée par la société GINGER Environnement et transmise par Monsieur le Président de la COBAN à l'Inspection des Installations Classées, le 21 octobre 2005,

VU le courrier de l'Inspection des Installations Classées daté du 28 octobre 2005, demandant à Monsieur le Président de la COBAN de compléter l'étude précitée,

VU l'étude complémentaire de réhabilitation du site réalisée par la société GINGER Environnement et transmise par Monsieur le Préfet à l'Inspection des Installations Classées, le 5 octobre 2006,

CONSIDERANT qu'il a lieu de mettre le site susvisé en sécurité en imposant la réalisation d'un certain nombre de travaux de remise en état,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'imposer des mesures de suivi pour garantir la sécurité des personnes et la protection de l'environnement,

VU le rapport l'Inspection des Installations Classées en date du 9 mai 2007,

VU l'avis émis par le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques lors de sa séance du 31 mai 2007,

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er}

La COBAN est tenue, pour la décharge d'ordures ménagères de Biganos au lieu-dit « Bois de Caubet », de respecter les dispositions ci-après.

Article 2

La décharge de Biganos, implantée au lieu-dit « Bois de Caubet », devra être remise en état au plus tard le 31 décembre 2008.

La remise en état de cette installation devra notamment comprendre :

- pour la partie Nord :
 - la mise hors d'eau des ordures ménagères,
 - le remblaiement de la zone excavée avec des matériaux sains et inertes,
 - le traitement des eaux et lixiviats résultant de ce curage conformément à l'article 3,

- pour tout le site :
 - le remodelage du dépôt avec les déchets ménagers excavés pour établir des pentes supérieures à 3 % et garantir la stabilité des talus,
 - la couverture du sommet et des flancs de la décharge, par des matériaux garantissant une étanchéité pérenne dans le temps,
 - la mise en place d'un traitement des biogaz adapté conformément à l'article 4,
 - l'apport de terre végétale sur une épaisseur suffisante,
 - la revégétalisation de la zone.

Article 3 : Lixiviats

Les lixiviats, pompés lors du curage de la zone Nord, sont éliminés :

- soit en station d'épuration externe si celle-ci est apte à traiter ce type de déchets dans de bonnes conditions et sans nuire à la dévolution des boues d'épuration ;
- soit rejetés dans le milieu naturel après traitement sur le site sous réserve :
 - que ces rejets respectent les valeurs limites de l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 modifié relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux,
 - que ces rejets ne soient pas susceptibles de dégrader la qualité du milieu récepteur.

Article 4 : Biogaz

Le réseau de drainage du biogaz devra déboucher sur des événements. Des tests de pompage de biogaz seront réalisés.

Dans le cas où ces tests révéleraient la présence de biogaz en quantité importante, une installation de valorisation ou, à défaut, une installation de destruction par combustion sera mise en place. Cette installation devra être exploitée conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 modifié.

Les dispositions du présent article sont applicables après réalisation des travaux imposés à l'article 2.

Article 5

Le site est clôturé par un grillage en matériaux résistants.

L'exploitant devra prendre les mesures nécessaires pour éviter les dépôts sauvages sur ou à proximité du site.

Article 6 : Surveillance des eaux souterraines

6.1- L'exploitant installe autour du site un réseau de contrôle de la qualité de la nappe superficielle.

Ce réseau est constitué de puits de contrôle dont le nombre ne doit pas être inférieur à 3 et qui doit permettre de définir précisément les conditions hydrogéologiques du site. Au moins un de ces puits de contrôle est situé en amont hydraulique de l'installation de stockage et deux en aval.

Ces puits sont réalisés conformément aux normes en vigueur ou, à défaut, aux bonnes pratiques.

6.2- L'exploitant doit faire procéder, par un laboratoire agréé, à deux campagnes annuelles au moins, de prélèvements et d'analyses en période de basses et hautes eaux dans les puits susvisés.

Le prélèvement d'échantillons doit être effectué conformément aux normes en vigueur.

Les paramètres à analyser dans les échantillons prélevés sont les suivants :

- analyses physico-chimiques:
 - pH,
 - conductivité,
 - sulfates,
 - nitrates,
 - ammonium,
 - chlorures,
 - manganèse,
 - plomb,
 - mercure,
 - arsenic,
 - cuivre,
 - DCO,
 - DBO₅.
- analyses bactériologiques:
 - coliformes fécaux,
 - coliformes totaux,
 - streptocoques fécaux,
 - présence de salmonelles.

Les résultats de ces contrôles d'analyse sont communiqués à l'inspection des installations classées dans le mois qui suit leur réalisation, avec des commentaires appropriés.

Article 7 : Surveillance des eaux superficielles

7.1. L'exploitant doit faire procéder, par un laboratoire agréé, à deux campagnes annuelles au moins, de prélèvements et d'analyses en période de basses et hautes eaux du ruisseau du Tagon, en amont et en aval du site.

Les prélèvements, les conditions d'échantillonnage et les analyses doivent être réalisés selon les règles de l'art et les normes en vigueur.

7.2. L'eau prélevée doit faire l'objet d'analyses portant sur les mêmes paramètres que pour les eaux souterraines.

Les résultats de ces contrôles d'analyse sont communiqués à l'inspection des installations classées dans le mois qui suit leur réalisation, avec des commentaires appropriés.

Article 8 : Restriction d'usage

L'emprise des dépôts de déchets est soumise aux interdictions ci-après :

- de construction à usage d'habitation,
- de travaux de voirie sauf ceux nécessaires à l'accès du site et à son entretien,
- de tous travaux d'affouillements, de sondage et de forage,
- de cultures agricoles, potagères et de pâturage.

Dans le délai de 1 an à compter de la notification du présent arrêté, ces interdictions feront l'objet d'une inscription au registre des hypothèques selon une procédure d'institution de servitudes laissé au choix de l'exploitant.

Article 9 : Suivi-Cession

Lors de cession des terrains, le propriétaire est tenu d'informer l'acheteur, par écrit, de la nature des activités qui ont été exercées sur le site ainsi que des études et travaux de réhabilitation qui y ont été réalisés et des restrictions d'usage prescrites à l'article 8. Les rapports d'études susvisés doivent pouvoir être consultables par l'acheteur. Une copie du présent arrêté doit lui être remise.

Article 10

Le programme de suivi décrit aux articles ci-dessus est prévu pour une période d'au moins trente ans.

Quatre ans après le démarrage de ce programme l'exploitant adresse un mémoire sur l'état du site accompagné d'une synthèse des mesures effectuées depuis la mise en place de la couverture finale.

Sur la base de ces documents, l'inspection des installations classées peut proposer une modification du programme de suivi, qui fera l'objet d'un arrêté préfectoral complémentaire.

L'exploitant adresse, au moins six mois avant le terme de la période de suivi post-exploitation, un dossier de cessation définitive d'activité au préfet.

Ce dossier comprendra les informations suivantes :

- le relevé topographique détaillé du site,

- l'analyse détaillée des résultats des analyses d'eaux demandées dans le présent arrêté, pratiquées depuis au moins 5 ans,
- une étude sur l'usage qui peut être fait de la zone exploitée et couverte, notamment en terme d'urbanisme et d'utilisation du sol et du sous-sol,
- en cas de besoin, la surveillance qui doit encore être exercée sur le site.

Article 11

En cas de non respect des dispositions des articles ci-dessus, il sera fait application des sanctions pénales et administratives prévues par le Code de l'Environnement à l'encontre de la COBAN.

Article 12

Le présent arrêté ne peut être déféré qu'au Tribunal Administratif de Bordeaux. Le délai de recours est de deux mois pour l'exploitant, à compter de la notification de la présente décision et de 4 ans pour les tiers, ce délai commençant à courir à compter de l'accomplissement des formalités de publication.

Article 13

Une copie du présent arrêté sera déposée à la Mairie de Biganos et pourra y être consultée par les personnes intéressées. Il sera affiché à la mairie pendant une durée minimum d'un mois.

Un avis sera inséré, par les soins de la Préfecture et aux frais de l'exploitant, dans deux journaux du département.

Article 14

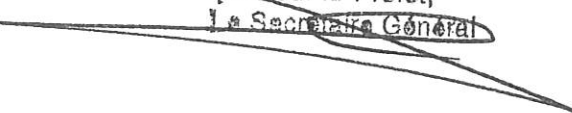
Le Secrétaire Général de la Préfecture,
le Sous-Préfet du Bassin d'Arcachon,
le Maire de Biganos,
l'Inspecteur des Installations Classées de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement,

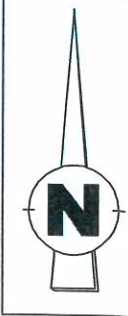
et tous les agents de contrôle, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour copie conforme
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Administratif délégué

André MIRAMON

BORDEAUX, le 19 JUIN 2007

Le PREFET,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

François PENY



FOSSE PERIPHERIQUE

546

508



Dossier de Dem N° 10SBO035

N° DE PLAN



Annexe 3

ANNEXE 4

COUPE DES PIÉZOMÈTRES

Réf. : **08 B 2411 / 04**

Date : 29/04/09

BIGANOS (33)

Décharge - Route d'Ayguemortes

Pose de piézomètres

**COMPTE-RENDU FACTUEL
DES INVESTIGATIONS GEOTECHNIQUES**

*AIS peut vous proposer en complément de ses activités géotechniques des études diagnostic pollution.
N'hésitez pas à nous consulter, un ingénieur qualifié sera à votre écoute.*

UNION SYNDICALE GEOTECHNIQUE

Conditions Générales des Missions Géotechniques

1 – Cadre de la mission

Par référence à la CLASSIFICATION DES MISSIONS GEOTECHNIQUES TYPES (projet de normalisation, version révisée de décembre 2006), il appartient au maître d'ouvrage et à son maître d'œuvre de veiller à ce que toutes les missions géotechniques nécessaires à la conception puis à l'exécution de l'ouvrage soient engagées avec les moyens opportuns et confiées à des hommes de l'Art.

L'enchaînement des missions géotechniques suit la succession des phases d'élaboration du projet, chacune de ces missions ne couvrant qu'un domaine spécifique de la conception ou de l'exécution. En particulier :

- les missions G1, G2, G3, G4 sont réalisées dans l'ordre successif ;
- une mission confiée à notre société peut ne contenir qu'une partie des prestations décrites dans la mission type correspondante ;
- les investigations géotechniques engagent notre société uniquement sur la conformité des travaux exécutés à ceux contractuellement commandés, et l'exactitude des résultats qu'elle fournit ;
- une mission type G1 à G5 n'engage notre société sur son devoir de conseil que dans le cadre strict, d'une part, des objectifs explicitement définis dans notre proposition technique sur la base de laquelle la commande et ses avenants éventuels ont été établis, d'autre part, du projet du client décrit par les documents graphiques ou plans cités dans le rapport ;
- une mission type G1 ou G5 exclut tout engagement de notre société sur les quantités, coûts et délais d'exécution des futurs ouvrages géotechniques ;
- une mission type G2 engage notre société en tant qu'assistant technique à la maîtrise d'œuvre dans les limites du contrat fixant l'étendue de la mission et la (ou les) partie(s) d'ouvrage(s) concernée(s).

La responsabilité de notre société ne saurait être engagée en dehors du cadre de la mission géotechnique objet du rapport. En particulier, toute modification apportée au projet ou à son environnement nécessite la réactualisation du rapport géotechnique dans le cadre d'une nouvelle mission.

2 – Recommandations

Il est précisé que l'étude géotechnique repose sur une reconnaissance du sol dont la maille ne permet pas de lever la totalité des aléas toujours possibles en milieu naturel. En effet, des hétérogénéités, naturelles ou du fait de l'homme, des discontinuités et des aléas d'exécution peuvent apparaître compte tenu du rapport entre le volume échantillonné ou testé et le volume sollicité par l'ouvrage, et ce d'autant plus que ces singularités éventuelles peuvent être limitées en extension. Les éléments géotechniques nouveaux mis en évidence lors de l'exécution pouvant avoir une influence sur les conclusions du rapport doivent immédiatement être signalés au géotechnicien chargé du suivi géotechnique d'exécution (mission G4) afin qu'il analyse les conséquences sur les conditions d'exécution, voire la conception de l'ouvrage géotechnique.

Si un caractère évolutif particulier a été mis en lumière (notamment glissement, érosion, dissolution, remblais évolutifs, tourbe), l'application des recommandations du rapport nécessite une validation à chaque étape suivante de la conception ou de l'exécution. En effet, un tel caractère évolutif peut remettre en cause ces recommandations, notamment s'il s'écoule un laps de temps important avant leur mise en œuvre.

3 – Investigations géotechniques

La prestation d'investigations géotechniques comprend l'exécution de sondages, essais et mesures en place ou en laboratoire, selon un programme défini au préalable dans le cadre d'une mission type d'ingénierie géotechnique. Elle se conclut par un compte-rendu factuel donnant les coupes des sondages, les procès-verbaux d'essais in situ et en laboratoire, les résultats des mesures.

Cette prestation d'investigations géotechniques ne comprend pas d'étude ni de conseil (en particulier pour l'exploitation de ce compte-rendu factuel).

4 – Rapport de la mission

Le rapport géotechnique constitue le compte-rendu de la mission géotechnique définie par la commande au titre de laquelle il a été établi et dont les références sont rappelées en tête. A défaut de clauses spécifiques contractuelles, la remise du rapport géotechnique fixe la fin de la mission.

Un rapport géotechnique et toutes ses annexes identifiées constituent un ensemble indissociable. Les deux exemplaires de référence en sont les deux originaux conservés : un par le client et le second par notre société. Dans ce cadre, toute autre interprétation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle ne saurait engager la responsabilité de notre société. En particulier, l'utilisation même partielle de ces résultats et conclusions par un autre maître d'ouvrage ou par un autre constructeur ou pour un autre ouvrage que celui objet de la mission confiée ne pourra en aucun cas engager la responsabilité de notre société et pourra entraîner des poursuites judiciaires.

Classification et enchaînement des missions types d'ingénierie géotechnique

Tout ouvrage est en interaction avec son environnement géotechnique. C'est pourquoi, au même titre que les autres ingénieries, l'ingénierie géotechnique est une composante de la maîtrise d'œuvre indispensable à l'étude puis à la réalisation de tout projet.

Le modèle géologique et le contexte géotechnique général d'un site, définis lors d'une mission géotechnique préliminaire, ne peuvent servir qu'à identifier des risques potentiels liés aux aléas géologiques du site. L'étude de leurs conséquences et de leur réduction éventuelle ne peut être faite que lors d'une mission géotechnique au stade de la mise au point du projet : en effet, les contraintes géotechniques de site sont conditionnées par la nature de l'ouvrage et variables dans le temps, puisque les formations géologiques se comportent différemment en fonction des sollicitations auxquelles elles sont soumises (géométrie de l'ouvrage, intensité et durée des efforts, cycles climatiques, procédés de construction, phasage des travaux notamment).

L'ingénierie géotechnique doit donc être associée aux autres ingénieries, à toutes les étapes successives d'étude et de réalisation d'un projet, et ainsi contribuer à une gestion efficace des risques géologiques afin de fiabiliser le délai d'exécution, le coût réel et la qualité des ouvrages géotechniques que comporte le projet.

L'enchaînement et la définition synthétique des missions types d'ingénierie géotechnique sont donnés dans les tableaux 1 et 2.

Les éléments de chaque mission sont spécifiés dans les chapitres 7 à 9. Les exigences qui y sont présentées sont, à respecter pour chacune des missions, en plus des exigences générales décrites au chapitre 5 de la présente norme.

— L'objectif de chaque mission, ainsi que ses limites, sont rappelés en tête de chaque chapitre.

Les éléments de la prestation d'investigations géotechniques sont spécifiés au chapitre 6.

Tableau 1 — Schéma d'enchaînement des missions types d'ingénierie géotechnique

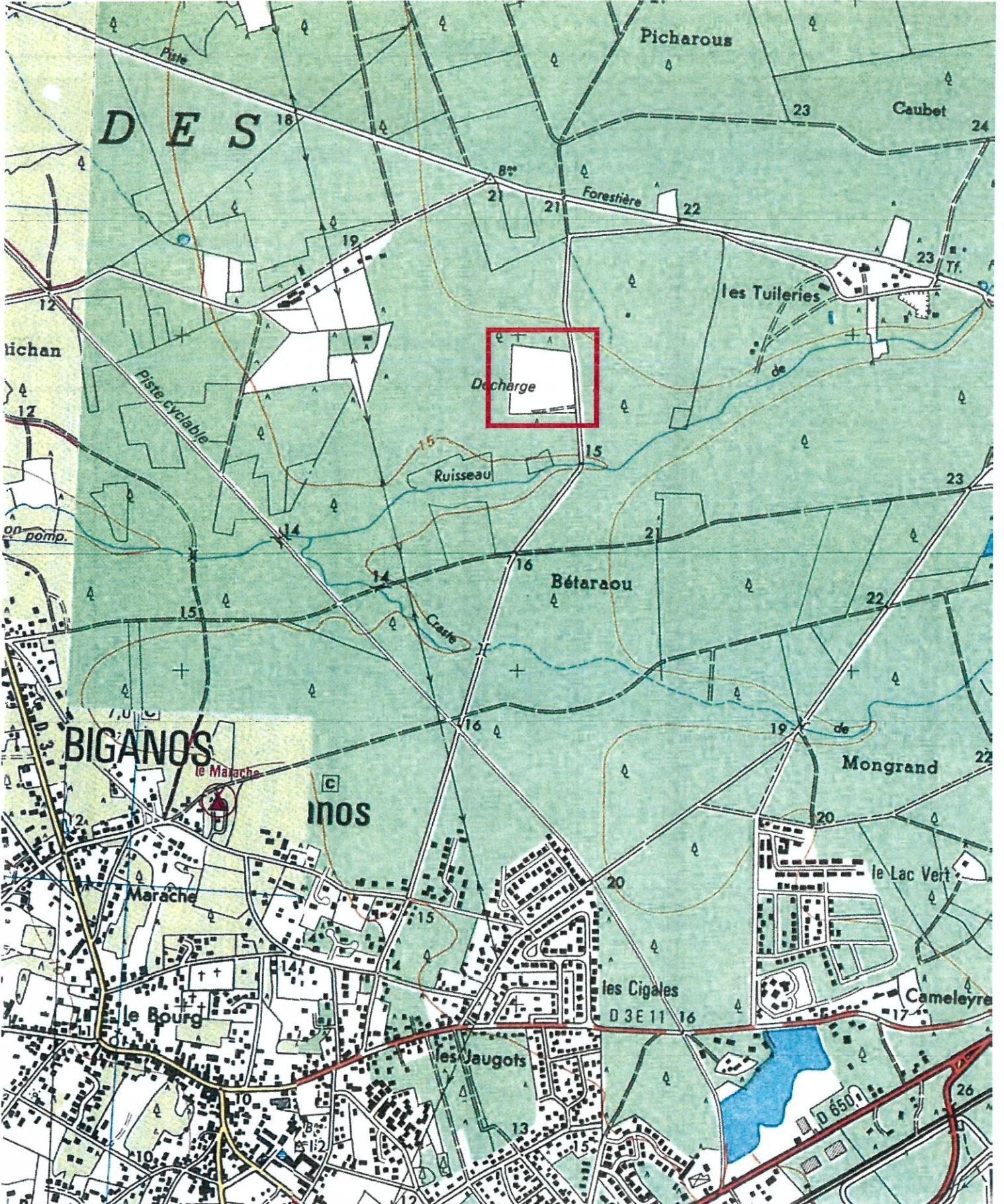
Étape	Phase d'avancement du projet	Missions d'ingénierie géotechnique	Objectifs en termes de gestion des risques liés aux aléas géologiques	Prestations d'investigations géotechniques *
1	Étude préliminaire Étude d'esquisse	Étude géotechnique préliminaire de site (G11)	Première identification des risques	Fonction des données existantes
	Avant projet	Étude géotechnique d'avant-projet (G12)	Identification des aléas majeurs et principes généraux pour en limiter les conséquences	Fonction des données existantes et de l'avant-projet
2	Projet Assistance aux Contrats de Travaux (ACT)	Étude géotechnique de projet (G2)	Identification des aléas importants et dispositions pour en réduire les conséquences	Fonction des choix constructifs
3	Exécution	Étude et suivi géotechniques d'exécution (G3)	Identification des aléas résiduels et dispositions pour en limiter les conséquences	Fonction des méthodes de construction mises en œuvre
		Supervision géotechnique d'exécution (G4)		Fonction des conditions rencontrées à l'exécution
Cas particulier	Étude d'un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques	Diagnostic géotechnique (G5)	Analyse des risques liés à ces éléments géotechniques	Fonction de la spécificité des éléments étudiés

* NOTE À définir par l'ingénierie géotechnique chargée de la mission correspondante.

Tableau 2 — Classification des missions types d'ingénierie géotechnique

<p>L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique doit suivre les étapes d'élaboration et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géologiques. Chaque mission s'appuie sur des investigations géotechniques spécifiques.</p> <p>Il appartient au maître d'ouvrage ou à son mandataire de veiller à la réalisation successive de toutes ces missions par une ingénierie géotechnique.</p>
<p>ÉTAPE 1 : ÉTUDES GÉOTECHNIQUES PREALABLES (G1)</p> <p>Ces missions excluent toute approche des quantités, délais et coûts d'exécution des ouvrages géotechniques qui entre dans le cadre d'une mission d'étude géotechnique de projet (étape 2). Elles sont normalement à la charge du maître d'ouvrage.</p> <p>ÉTUDE GÉOTECHNIQUE PRÉLIMINAIRE DE SITE (G11)</p> <p>Elle est réalisée au stade d'une étude préliminaire ou d'esquisse et permet une première identification des risques géologiques d'un site :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Faire une enquête documentaire sur le cadre géotechnique du site et l'existence d'avoisnants avec visite du site et des alentours. — Définir un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats. — Fournir un rapport avec un modèle géologique préliminaire, certains principes généraux d'adaptation du projet au site et une première identification des risques. <p>ÉTUDE GÉOTECHNIQUE D'AVANT PROJET (G12)</p> <p>Elle est réalisée au stade de l'avant projet et permet de réduire les conséquences des risques géologiques majeurs identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Définir un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats. — Fournir un rapport donnant les hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade de l'avant-projet, certains principes généraux de construction (notamment terrassements, soutènements, fondations, risques de déformation des terrains, dispositions générales vis-à-vis des nappes et avoisnants). <p>Cette étude sera obligatoirement complétée lors de l'étude géotechnique de projet (étape 2).</p>
<p>ÉTAPE 2 : ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DE PROJET (G2)</p> <p>Elle est réalisée pour définir le projet des ouvrages géotechniques et permet de réduire les conséquences des risques géologiques importants identifiés. Elle est normalement à la charge du maître d'ouvrage et peut être intégrée à la mission de maîtrise d'œuvre générale.</p> <p>Phase Projet</p> <ul style="list-style-type: none"> — Définir un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats. — Fournir une synthèse actualisée du site et les notes techniques donnant les méthodes d'exécution proposées pour les ouvrages géotechniques (notamment terrassements, soutènements, fondations, dispositions vis-à-vis des nappes et avoisnants) et les valeurs seuils associées, certaines notes de calcul de dimensionnement niveau projet. — Fournir une approche des quantités/délais/coûts d'exécution de ces ouvrages géotechniques et une identification des conséquences des risques géologiques résiduels. <p>Phase Assistance aux Contrats de Travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> — Établir les documents nécessaires à la consultation des entreprises pour l'exécution des ouvrages géotechniques (plans, notices techniques, cadre de bordereau des prix et d'estimatif, planning prévisionnel). — Assister le client pour la sélection des entreprises et l'analyse technique des offres.
<p>ÉTAPE 3 : EXÉCUTION DES OUVRAGES GÉOTECHNIQUES (G3 et G 4, distinctes et simultanées)</p> <p>ÉTUDE ET SUIVI GÉOTECHNIQUES D'EXÉCUTION (G3)</p> <p>Se déroulant en 2 phases interactives et indissociables, elle permet de réduire les risques résiduels par la mise en œuvre à temps de mesures d'adaptation ou d'optimisation. Elle est normalement confiée à l'entrepreneur.</p> <p>Phase Étude</p> <ul style="list-style-type: none"> — Définir un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats. — Étudier dans le détail les ouvrages géotechniques : notamment validation des hypothèses géotechniques, définition et dimensionnement (calculs justificatifs), méthodes et conditions d'exécution (phasages, suivis, contrôles, auscultations en fonction des valeurs seuils associées, dispositions constructives complémentaires éventuelles), élaborer le dossier géotechnique d'exécution. <p>Phase Suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> — Suivre le programme d'auscultation et l'exécution des ouvrages géotechniques, déclencher si nécessaire les dispositions constructives prédéfinies en phase Étude. — Vérifier les données géotechniques par relevés lors des excavations et par un programme d'investigations géotechniques complémentaire si nécessaire (le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats). — Participer à l'établissement du dossier de fin de travaux et des recommandations de maintenance des ouvrages géotechniques. <p>SUPERVISION GÉOTECHNIQUE D'EXÉCUTION (G4)</p> <p>Elle permet de vérifier la conformité aux objectifs du projet, de l'étude et du suivi géotechniques d'exécution. Elle est normalement à la charge du maître d'ouvrage.</p> <p>Phase Supervision de l'étude d'exécution</p> <ul style="list-style-type: none"> — Avis sur l'étude géotechnique d'exécution, sur les adaptations ou optimisations potentielles des ouvrages géotechniques proposées par l'entrepreneur, sur le programme d'auscultation et les valeurs seuils associées. <p>Phase Supervision du suivi d'exécution</p> <ul style="list-style-type: none"> — Avis, par interventions ponctuelles sur le chantier, sur le contexte géotechnique tel qu'observé par l'entrepreneur, sur le comportement observé de l'ouvrage et des avoisnants concernés et sur l'adaptation ou l'optimisation de l'ouvrage géotechnique proposée par l'entrepreneur.
<p>DIAGNOSTIC GÉOTECHNIQUE (G5)</p> <p>Pendant le déroulement d'un projet ou au cours de la vie d'un ouvrage, il peut être nécessaire de procéder, de façon strictement limitative, à l'étude d'un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques, dans le cadre d'une mission ponctuelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> — Définir, après enquête documentaire, un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats. — Étudier un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques (par exemple soutènement, rabattement, causes géotechniques d'un désordre) dans le cadre de ce diagnostic, mais sans aucune implication dans d'autres éléments géotechniques. <p>Des études géotechniques de projet et/ou d'exécution, de suivi et supervision, doivent être réalisées ultérieurement, conformément à l'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique, si ce diagnostic conduit à modifier ou réaliser des travaux.</p>

PLAN DE SITUATION





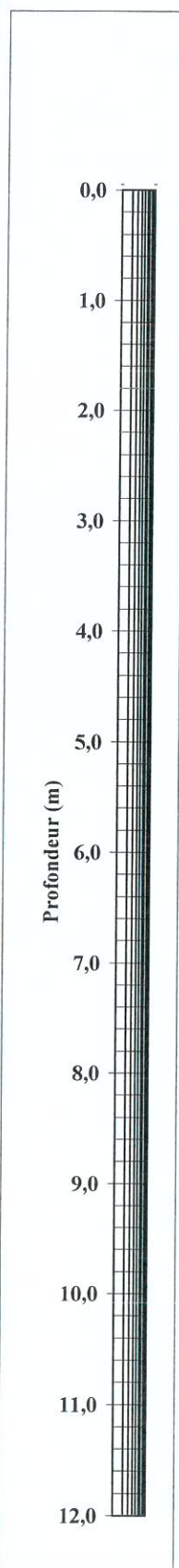
CHANTIER: BIGANOS (33)
 Route d'Ayguemorte
 Dossier : 08 B 2411 g / 01
 Client : COBAN Atlantique
 Date chantier: 16/04/2009

PZ3

PZ4

Coupe géologique PZ3

Description des faciès	Niveau d'eau	Référence des faciès
Cote (m): 16,77 NGF	0,00 m	
emblais argilo-sableux + débris végétaux	0,50m	R
	1,00 m	
Argiles grises à beiges		A/As
	2,50m	
Sables beiges et légèrement argileux		Sg
	6,50m	
Sables grossiers légèrement argileux marron clair		
	10,00m	



Coupe géologique PZ4

Description des faciès	Niveau d'eau	Référence des faciès
Cote (m): 16,86 NGF	0,00 m	
Remblais argilo-sableux + débris + débris végétaux	0,80 m	R
Argiles beiges à grises		A/As
	2,30m	

Observations:

Arrêt volontaire du sondage à 10,00m de profondeur
 Mise en place d'un piézomètre à 10m de profondeur
 Niveau d'eau en fin de sondage = 0,80m
 Niveau d'eau en fin de chantier = 0,50m

Observations:

Arrêt volontaire du sondage à 2,30m de profondeur
 Mise en place d'un piézomètre à 2,30m de profondeur
 Pas de présence d'eau en cours et en fin de sondage

ANNEXE 5

RÉSULTATS DU SUIVI DES EAUX SOUTERRAINES

ANNEXE 5

RÉSULTATS DU SUIVI DES EAUX SOUTERRAINES

Décharge de Biganos
Suivi des eaux souterraines

Campagne		Etude SAUNIER TECHNIA 2005		Etude GINGER 2005		Hautes eaux 2008		Basses eaux 2008		Hautes eaux 2009						
Date de prélèvement		27/01/04		12/09/05		09/04/08		01/09/08		04/05/09		04/05/09		04/05/09		
Paramètre	Symbole	Unité	Pz3 aval		Pz2		Pz3		Vidange rapide et recharge lente		Nouveau piézomètre Pz1		Nouveau piézomètre Pz2		Nouveau piézomètre Pz3	
			Pz3 aval	Pz2	Pz3	Pz1	Pz2	Pz3	Pz1	Pz2	Pz1	Pz2	Pz3	Pz1	Pz2	Pz3
Observations																
Cote NGF du repère		m NGF	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé
Profondeur de l'ouvrage		m	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé
Niveau statique mesuré		m	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé
Niveau statique NGF		m NGF	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé
Niveau dynamique		m	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé
Température		°C	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé
pH		UpH	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé
Conductivité		µS/cm	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé
Odeur			Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé
Couleur			Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé
Nitrates	NO ₃ ⁻	mg/l	62,8			1,65	0,35	1,40		1,1				0,09	0,44	0,27
Azote Kjeldahl	N	mg/l		3,3												
Ammonium	NH ₄ ⁺	mg/l			4,7											
Chlorures	Cl ⁻	mg/l	225	221	254	69,1	67,7	442	442	59	532	40,6	69,3	193	157	14
Sulfates	SO ₄ ²⁻	mg/l	134	77,1	98,1	38,8	174	309	309	7	29,8	9,15	551	269	419	157
Orthophosphates	PO ₄ ³⁻	mg/l	0,65													
Plomb	Pb	µg/l	0,25	<0,005	<0,005	92	<30	78	78	288	1250	<4	<4	<4	<4	69
Cuivre	Cu	mg/l	0,092	<0,01	<0,01	0,09	0,09	0,13	0,13	0,09	0,84	<0,004	0,007	<0,004	0,07	0,07
Chrome	Cr	mg/l	0,005	<0,005	<0,005											
Fer	Fe	mg/l	25													
Nickel	Ni	mg/l	0,007	<0,005	<0,005											
Zinc	Zn	mg/l	0,38	0,03	0,05											
Manganèse	Mn	mg/l	0,68			0,41	0,99	1,6	1,6	0,61	1250	0,28	0,098	1,2	8,6	8,6
Cadmium	Cd	mg/l	0,0009	<0,005	<0,005											
Mercur	Hg	mg/l	0,0025	<0,2 µg/l	<0,00025	0,0006	<0,00025	0,00025	0,00025	0,0023	0,00225	<0,00010	<0,00010	<0,0001	0,0003	0,0003
Arsenic	As	mg/l	0,022	<0,005	<0,005	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	0,05	0,17	<0,010	<0,020	<0,02	0,04	0,04
Demande chimique en oxygène	DCO	mg/l	1080	118	123	270	237	255	255	561	2870	<30	126	196	578	578
Demande biochimique en oxygène	DBO ₅	mg/l	194	<3	<3	2	2,2	5	5	11	69	0,5	0,8	1,8	21	21
Indice des hydrocarbures totaux	HCT	mg/l	<0,25	<0,05	<0,05											
Coliformes fécaux (thermotolérants)		NPP / 100 ml		<3	43	<3	43	<3	<3	2300	93	<3	930	2300	4300	4300
Coliformes totaux (bactéries coliformes)		NPP / 100 ml		9	2300	4	2300	4	4	9300	93	<3	230	2300	4300	4300
Streptocoques fécaux (Entérocoques)		NPP / 100 ml		23	<3	430	430	430	430	9300	39	<3	230	2300	4300	4300
Présence de salmonelles				Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence

Campagne		Basses eaux 2009			Hautes eaux 2010			Basses eaux 2010			Hautes eaux 2011		
Date de prélèvement		29/09/09	29/09/09	29/09/09	13/04/10	13/04/10	13/04/10	08/09/10	08/09/10	08/09/10		12/04/11	
Paramètre	Observations	Symbol	Unité	Pz1	Pz2	Pz3	Pz4	Pz1	Pz2	Pz3	Pz1	Pz2	Pz3
Cote NGF du repère		m NGF											
Profondeur de l'ouvrage		m		9.8	9.93	9.4	2.1	9.79	10.04	9.42	9.8	9.75	9.4
Niveau statique mesuré		m		3.15	2.45	1.96	1	2.3	1.78	1.19	3.4	2.7	2.4
Niveau statique NGF		m NGF											
Niveau dynamique		m		5.2	2.95	3.6	1.9	4.09	2.21	1.72	5	3	3.8
Température		°C		13.9	15.6	18.6	21.2	13.8	13.4	14.7	14	14.3	16.1
pH		Uph		5.9	7.15	7.05	6.7	5.71	6.8	6.92	5.75	6.8	6.9
Conductivité		µS/cm		181	1710	3290	2490	210	2260	4240	193	1910	3090
Odeur				Inodore	Inodore	Inodore	Inodore	Inodore	Inodore	H2S	H2S	H2S léger	H2S
Couleur				Jaune	Incolore	Jaune clair	Marron	Crème jaune	Jaunâtre	jaunâtre	Jaunâtre	Jaunâtre	Jaunâtre
Nitrates		NO ₃ ⁻	mg/l	<0,06	7,10	<0,06	<0,06	<0,06	1,95	<0,06	<0,06	<0,06	<0,06
Azote Kjeldahl		NH ₄ ⁺	mg/l	0,13	4,15	26,4	11,9	0,094	10,2	32,1	0,069	13,4	30
Ammonium			mg/l										
Chlorures		Cl ⁻	mg/l	40	49,9	374	448	39,9	75,9	394	39,4	90,5	370
Sulfates		SO ₄ ²⁻	mg/l	9,1	397	97,2	195	10,1	397	25,2	17,8	328	22,5
Orthophosphates		PO ₄ ³⁻	mg/l										
Plomb		Pb	µg/l	<30	<1	<4	<30	<10	<10	<10	<30	<10	<10
Cuivre		Cu	mg/l	<0,03	0,002	<0,004	<0,03	<0,004	<0,004	<0,004	<0,03	0,007	<0,004
Chrome		Cr	mg/l										
Fe		Fe	mg/l										
Nickel		Ni	mg/l										
Zinc		Zn	mg/l										
Manganèse		Mn	mg/l	0,93	0,097	0,87	7,4	0,38	0,1	1	0,21	0,11	0,92
Cadmium		Cd	mg/l										
Mercurie		Hg	mg/l	<0,00010	<0,00005	<0,00010	0,0002	<0,00010	<0,00010	<0,00010	<0,00010	0,00011	<0,00010
Arsenic		As	mg/l	<0,03	0,002	0,023	<0,05	0,013	<0,010	<0,00010	<0,03	<0,010	<0,010
Demande chimique en oxygène		DCO	mg/l	<30	108	207	365	<30	114	188	<30	123	181
Demande biochimique en oxygène		DBO ₅	mg/l	1	0,8	2,4	10	1,5	2	32	0,7	0,5	1,8
Indice des hydrocarbures totaux		HCT	mg/l										
Coliformes fécaux (thermotolérants)		NPP / 100 ml		<3	4	93	75	<3	<3	<3	23	<3	<3
Coliformes totaux (bactéries coliformes)		NPP / 100 ml		<3	4	9300	75	<3	<3	4	23	4	43
Streptocoques fécaux (Entérocoques)		NPP / 100 ml		<3	<3	4600	230	<15	<15	<15	<15	<15	<15
Présence de salmonelles				Absence	Absence	Présence	Présence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence

ANNEXE 6

RÉSULTAT DU SUIVI DES EAUX DE SURFACE (RUISSEAU DU TAGON)

**Décharge de Biganos
Suivi des eaux superficielles**

Paramètre	Symbole	Unité	Campagne		Etude SAUNIER TECHINA		Etude GINGER 2005		Hautes eaux 2009		Basses eaux 2009		Hautes eaux 2010		Basses eaux 2010		Hautes eaux 2011	
			Prélèvement / Date	Tagon Amont	Tagon Aval	Tagon Amont	Tagon Aval	Tagon Amont	Tagon Aval	Tagon Amont	Tagon Aval	Tagon Amont	Tagon Aval	Tagon Amont	Tagon Aval	Tagon Amont	Tagon Aval	Tagon Amont
Température		°C	Non précisé	Non précisé	14,7	14,8	14,4	14,7	14,4	14,7	11,2	11,2	11,8	11,2	16,5	16	14,1	14,4
pH		UpH	Non précisé	Non précisé	7,03	7,23	6,4	6,6	6,4	6,6	6,11	6,4	6,11	7,1	7,1	6,55	6,8	
Conductivité		µS/cm	Non précisé	Non précisé	169	189	154	163	154	163	169	169	169	162	186	170	184	
Odeur			Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé				Inodore	Inodore	Nullés	Nullés	
Couleur			Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé				Inodore	Jaunâtre	Instantané	Instantané	
Nitrites	NO ₂ ⁻	mg/l			<0,05	<0,05	<0,05	<0,05										
Nitrates	NO ₃ ⁻	mg/l	0,6	33,45	<1	0,07	<0,06	0,06	0,07	0,06	0,06	<0,06	0,06	0,07	0,07	<0,25	0,26	
Azote Kjeldahl	N	mg/l	1,8	<1														
Ammonium	NH ₄ ⁺	mg/l	0,26	0,14														
Chlorures	Cl ⁻	mg/l	34,2	35,2	40,4	38,40	37,8	36,6	38,40	36,6	36,3	36,3	36,3	38,4	37,4	35,7	36,9	
Sulfates	SO ₄ ²⁻	mg/l	12	63,7	18,2	10,00	11,3	10,6	10,00	10,6	9,55	9,55	9,65	5,57	4,86	7,82	8,14	
Orthophosphates	PO ₄ ³⁻	mg/l	<0,05	<0,05														
Phosphore	P	mg/l	0,086	0,018														
Plomb	Pb	µg/l	<1	<5	<4	<4	<4	<4	<4	<4	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	
Cuivre	Cu	mg/l	<0,001	<0,001	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	<0,004	
Chrome	Cr	mg/l	0,001	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	
Nickel	Ni	mg/l	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	
Fer	Fe	mg/l	0,92	0,89														
Zinc	Zn	mg/l	0,004	<0,001	0,1	<0,02												
Manganèse	Mn	mg/l	0,011	0,011														
Cadmium	Cd	mg/l	<0,001	<0,001	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	0,02	0,024	0,014	0,014	0,014	0,034	0,061	0,014	0,021	
Mercurure	Hg	mg/l	<0,00005	<0,00005	<0,00010	<0,00010	<0,00010	0,016	<0,00010	0,016	<0,00010	<0,00010	<0,00010	<0,00010	<0,00010	<0,00010	<0,00010	
Arsenic	As	mg/l	<0,001	<0,001	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	
Demande chimique en oxygène	DCO	mg/l	<30	34	102	42,00	<30	38	42,00	38	47	47	47	42	<30	<30	<30	
Demande biochimique en oxygène	DBO ₅	mg/l	<0,5	<0,5	<3	0,8	1	0,9	0,80	0,9	1,8	1,9	1,8	1,8	1,4	0,6	0,5	
Indice phénol		µg/l	<10	<10														
Indice des hydrocarbures totaux	HCT	mg/l	<0,25	<0,25	<0,05	<0,05												
Coliformes totaux	NPP / 100 ml		Non précisé	Non précisé	210	430	4300	2300	430	2300	75	43	75	2300	1500	230	430	
Streptocoques fécaux (Entérocoques)	NPP / 100 ml		Non précisé	Non précisé	150	230	2300	4300	230	4300	<15	<15	<15	180	61	<15	<15	
Présence de salmonelles			Non précisé	Non précisé	Présence	Présence	Absence	Absence	Présence	Absence	Absence	Absence	Absence	Présence	Présence	Présence	Présence	

ANNEXE 7

PLAN CADASTRAL
